

Royaliste

POUR LA NATION, LA LOI ET LE ROI

BIMENSUEL DE LA NOUVELLE ACTION ROYALISTE - 9 NOVEMBRE 2020 - 50^e ANNÉE - N° 1198 - 4 €

Par ici la sortie

Si vous ne voulez pas l'entendre (la vérité sur les hôpitaux), *sortez d'ici* », a lancé Olivier Véran aux députés, le 3 novembre. Inadmissible atteinte aux principes de la séparation des pouvoirs et de l'autonomie des assemblées pour les uns, cette injonction serait la manifestation de la fatigue d'un gouvernement en permanence sur la brèche pour les autres. La lecture du compte rendu des débats laisse apparaître une autre réalité. Le coup d'éclat du ministre de la santé intervient alors qu'il vient de demander un nouveau vote de son projet de loi sur le nouvel état d'urgence, après l'adoption par l'Assemblée d'un amendement de l'opposition raccourcissant la durée prévue par le texte initial. Volonté politicienne de cette dernière d'entraver l'action du gouvernement ? Non, légitime souhait d'exercer, en toute responsabilité, son pouvoir constitutionnel de contrôle de l'efficacité des mesures prises.

A la demande d'expliquer les critères précis sur lesquels étaient fondées les décisions du gouvernement, Olivier Véran n'a pas répondu, préférant se la jouer à l'émotion, en décrivant sa visite du jour dans un hôpital.

Les interrogations sont pourtant justifiées. Nous sommes en queue de peloton en matière de résultats dans la lutte contre l'épidémie. Mais le gouvernement confond pouvoirs exceptionnels avec pleins pouvoirs. En refusant la discussion, il met à mal la démocratie, mais aussi l'unité nationale, au risque de devoir un jour répondre de ses actes ailleurs que devant le parlement. ■



Échec au djihad

Les attentats de Conflans et de Nice ont soudé contre les djihadistes l'immense majorité de la population française.

Les djihadistes et leurs réseaux de soutien ont subi en octobre un échec qui est masqué par la fausse compassion médiatique, répandue entre deux publicités pour des bagnoles. En phase avec l'opinion publique, les autorités politiques et les principaux partis ont fait

front commun, y compris le Rassemblement national. Les autorités religieuses, catholiques et musulmanes, ont publié des messages de paix et de solidarité avec les familles des victimes et de très nombreux intellectuels se sont mobilisés, à juste titre, pour dénoncer l'is-

lamo-gauchisme.

Cette réaction d'unité a marginalisé les identitaires de droite, qui confondent l'islam et l'islamisme, et les communistes de gauche qui sont les idiots utiles du djihadisme. **L'article de Yves Landevennec en pages 2 et 3**

L'essence du macronisme

Emmanuel Macron se dit progressiste. Frédéric Rouvillois y voit une référence inquiétante à la doctrine du comte de Saint-Simon.

Le saint-simonisme, qui exerça une forte influence au XIX^e siècle, n'est pas seulement une doctrine du progrès industriel. C'est un projet général de transformation de la condition humaine dans la perspective d'une unification du monde. Telle que la conçoit le comte de Saint-Simon, cette mon-

dialisation réduirait toutes les différences par la liquéfaction de la famille, le dépassement des genres et le métissage des identités. Emmanuel Macron serait-il un « Saint-Simon à trottinette », comme l'affirme Frédéric Rouvillois dans son dernier ouvrage ? **L'article de Gérard Leclerc en page 11.**

Dans ce numéro :

Page 5 : **Vaccin anti-Covid-19 : prudence !**

Page 7 : **Les relations Israël-pays arabes.**

Page 11 : **L'Afrique sans les Africains.**

Page 12 : **Le SS et le Manager.**

Page 14 : **Résistance royaliste : Le groupe Hussmann-Rey.**

Page 16 : **Éditorial La France, la chrétienté, la République**

Terrorisme : des réactions salutaires

Toujours irresponsable, le tintamarre médiatique déclenché par les attentats qui ont frappé la France en octobre a tout de même laissé paraître les réactions salutaires des autorités musulmanes contre le djihadisme et celles de nombreux intellectuels qui dénoncent à raison l'islamo-gauchisme.

À Conflans et à Nice, les actes terroristes ont soulevé une vague d'indignation dans l'opinion publique. Il ne suffit pas de la constater. Il faut souligner qu'elle ne va pas nécessairement dans le sens souhaité par les stratèges et les tacticiens de l'islamisme.

Par le moyen du terrorisme excitatif, les salafistes-wahabites veulent faire basculer la France et d'autres nations européennes dans une guerre civile opposant les non-musulmans aux musulmans. Cette stratégie a échoué. Les attentats de 2015 en France ont provoqué un immense mouvement de protestation mais les foules descendues dans les rues du pays proclamaient leur solidarité avec *Charlie* sans viser « les musulmans » – croyants effectifs ou d'apparence.

L'écrasement sous les bombes du prétendu « État islamique » a rendu beaucoup plus difficiles les opérations des terroristes « professionnels ». C'est pourquoi la mouvance islamiste, qui n'a pas abandonné son objectif de guerre civile, mène une propagande intense contre les « mécréants » afin de pousser à l'assassinat divers types d'excités et de faibles d'esprit. À Conflans comme à Nice, on a vérifié qu'il n'y avait pas de « loup solitaire » mais des fanatiques produits par un milieu.

La grosse astuce de ce milieu islamiste, c'est de se poser en victime. D'où le recours à des compagnons de route recrutés dans une extrême gauche qui a transféré son anticolonialisme vers la lutte contre le « racisme d'État » et « l'islamophobie ». Toute critique de l'islamisme étant dénoncée comme islamophobe, ces compagnons de route rassemblés dans le Collectif contre l'islamophobie en France cherchent à constituer les musulmans en communauté victime – tout comme les entrepreneurs identitaires en lien d'affaires avec les États-Unis.

C'est ce montage grossier –



L'essayiste Fatiha Boudjahlat. Une des premières à dénoncer les complaisances d'une certaine gauche vis-à-vis de l'islamisme.

mais efficace en raison de la complaisance d'une partie de la presse écrite et télévisée – qui a été fortement ébranlé en octobre. Alors que les compagnons de route de l'islamisme dominaient le paysage médiatique, l'assassinat de Samuel Paty a provoqué une forte réaction dans le corps enseignant et la mobilisation d'intellectuels et de chercheurs éminents. En témoigne le manifeste des cent personnalités – parmi lesquelles Marcel Gauchet, Gilles Kepel, Laurent Bouvet, Pierre Vermeren, Jacques de Saint-Victor – qui demandent au ministre de l'Enseignement supérieur « d'engager nos uni-

versités dans ce combat pour la laïcité et la République... ». À la télévision, Fatiha Boudjahlat et d'autres militantes républicaines sont intervenues à de nombreuses reprises pour dénoncer les idiots utiles de l'islamo-gauchisme.

Les attentats d'octobre ont également provoqué une vigoureuse réaction des autorités religieuses. Après l'assassinat de Samuel Paty, le Conseil français du culte musulman (CFCM) a appelé à prier dans toutes les mosquées pour la paix et la concorde nationale, dans un long communiqué publié le 23 octobre. Après l'attentat perpétré à Notre-Dame

de Nice, le CFCM a appelé les musulmans de France « en signe de deuil et de solidarité avec les familles des victimes et les catholiques de France », à « annuler toutes les festivités du Mawlid, commémorant la naissance du Prophète ». Le président de la Conférence des Evêques de France a adressé un message de paix et de fraternité au président du CFCM et souhaité que « la peur ne l'emporte pas, ni la haine ».

Sur le terrain politique, la droite et la gauche ont multiplié les communiqués empreints de bonnes résolutions pour faire oublier leurs complaisances locales, tandis que Jean-Luc

Sur le mur de Jean Chouan



Mélenchon, pris au piège de ses amitiés islamo-gauchistes, continuait de perdre pied. Il faut surtout se réjouir de l'attitude de la présidente du Rassemblement national qui a compris qu'il fallait maintenir une très claire distinction entre la religion musulmane et l'islamisme. Le 25 octobre, elle s'est publiquement opposée à Jean Messiaha, qui prétend établir une incompatibilité entre l'islam et la République. Du coup ce haut fonctionnaire, délégué national aux études, a démissionné du Rassemblement national, le 3 novembre. Cette rupture souligne l'ampleur du fossé qui se creuse entre Marine Le Pen et une extrême-droite qui, derrière Éric Zemmour, rêve d'une guerre ethnique et religieuse sans vouloir reconnaître qu'elle comblerait les vœux des djihadistes.

En octobre, le camp républicain a marqué des points contre le djihadisme et ses complices postés aux deux extrêmes de l'échiquier français. La bataille n'est pas gagnée, mais c'est une évolution positive qu'il importe de conforter. ■

YVES LANDEVENEC.

NB : Sur les réseaux sociaux, d'innombrables experts autoproclamés en théologie musulmane répandent leurs jugements péremptaires. Nous leur conseillons de lire le petit livre d'Adrien Candiari : *Comprendre l'islam ou plutôt pourquoi on n'y comprend rien*, Champs/Flammarion, 119 pages.

Petit commerce en Absurdie

Le nouveau confinement va porter un coup rude à l'économie, particulièrement au petit commerce. Il résulte du choix de privilégier la vie. Il traduit aussi des choix contestables, qui obéreront l'avenir.

Vous connaissez sûrement cette blague : un employé demande une augmentation au motif que son collègue est mieux payé que lui, ce qu'il trouve injuste. « *Vous avez raison, répond le patron, je vais baisser son salaire !* ». C'est un peu en ces termes que le Premier ministre a réagi aux demandes des petits commerçants qui protestaient contre la possibilité accordée aux grandes surfaces de rester ouvertes. Cette surprenante manifestation de la passion française pour l'égalité s'est parée du terme d'équité. Mais l'équité consiste à attribuer à chacun ce qui lui est dû. Et en l'occurrence, seules les grandes plateformes de e-commerce vont rafler la mise.

La colère des petits commerçants se comprend au vu des conséquences qu'aura leur fermeture sur leur activité et leur avenir, surtout en cette fin d'année. Elle est aussi une réaction à l'absurdité de leur interdiction d'ouvrir. Après le premier confinement, ils ont pris des mesures sanitaires souvent coûteuses : mise à disposition de gel, restriction du nombre de personnes autorisées dans le magasin, affi-



DR. Supermarché. L'accueil y est-il moins dangereux que dans le petit commerce ?

chage, réorganisation du travail. Comment comprendre qu'un accueil dans ces conditions soit plus dangereux que l'entassement dans les supermarchés, « *promoteurs de malbouffe* » et « *premiers importateurs de produits chinois* » (1), même avec des rayons fermés, où travaillent des employés nombreux ? Comment accepter les déplacements de porte en porte des livreurs d'Amazon, entreprise aux entrepôts géants, dont les salariés manipulent des milliers d'objets dans des conditions sanitaires qui ont déjà été sanctionnées ?

Leur colère est relayée par des maires qui ont pris des arrêtés autorisant ce que le gouvernement a interdit. Leur illégalité est évidente. Elle ne peut cacher une autre absurdité, celle de l'indifférenciation territoriale

des restrictions, au nom d'un sacro-saint jacobinisme qui est souvent le masque de l'impuissance.

Car le nouveau confinement pose question, même si le gouvernement se refuse à expliquer sur quels critères il a pris ses décisions. Son efficacité reste à prouver alors que les mesures propres à affronter une deuxième vague ne semblent pas avoir été prises, notamment dans les hôpitaux. Et surtout, que feront-nous s'il y a une troisième vague, suivie d'autres ?

Le choix a été fait de privilégier la vie à tout prix, avec l'assentiment des Français. Mais « *économique et sanitaire ne forment qu'un* », et le clivage se joue entre « *court et long terme* » (2). La crise économique aussi fera des dégâts sanitaires. Il ne s'agit pas de s'interroger sur la pertinence de la définition de l'« essentiel » retenue par le gouvernement. Il faut voir que le tissu économique sera irrémédiablement abîmé, avec un commerce de proximité écrasé par la grande distribution et Amazon, que la physionomie de nos villes sera transformée et nos habitudes de consommation changées. Il n'est pas irresponsable de poser tous ces problèmes. C'est légitime et nécessaire. ■

LAURENT LAGADEC.

(1). et (2). in *Marianne* du 6 novembre 2020

L'Écho du net

■ **Hyper capitalisme financier.** - Sur le site xerficanal.com (1), l'économiste Olivier Passet démontre avec brio comment « *la finance s'est immunisée contre les aléas de l'économie réelle* ». Dans un premier temps, il constate que, si nous nous trouvons à une période charnière de notre monde, nous n'assistons pas pour autant « *à la fin d'un monde, mais bien à son apogée*. Croire que ce que nous vivons enterre le capitalisme financiarisé est une vue de l'esprit. Jamais au contraire, le grand rêve de la finance de marché de reporter les risques sur les autres agents, et notamment sur les personnes, et de s'immuniser contre les aléas de l'économie réelle n'a atteint un tel degré. Si l'on veut avoir une preuve, il suffit de regarder les cours de bourse et tout ce qui a été mis en œuvre pour obtenir un résultat aussi

improbable ». Il retrace la genèse de cette immunisation et son aboutissement actuel : « *Cette immunité a été conquise d'étape en étape, crise après crise. Sa première conquête des années 80-90 a été d'obtenir, en mettant à terre les syndicats, la variabilité des rémunérations et la flexibilité de l'emploi. Le détenteur du capital refuse de porter le risque d'une instabilité des profits et reporte l'incertitude sur les salariés ou un essai d'emplois flexibles ou en freelances. Cette quête de la variabilité des coûts n'a cessé de gagner du terrain, via l'externalisation des process et la plateformeisation, qui permet de reporter les ajustements sur la sous-traitance. Et elle franchit un nouveau seuil aujourd'hui avec le télétravail, qui permet à certaines entreprises de toucher du doigt le rêve du « officeless ».* Un monde merveilleux, où le collaborateur fournirait son travail et la surface qui va avec... nouveau

degré de l'ubérisation du monde ».

Puis il déroule ensuite sa démonstration de façon convaincante : « *La grande conquête de la financiarisation du monde, c'est aussi d'intéresser les dirigeants à tout ce qui produit de la valeur actionnariale et fixe son attention sur la rentabilité à deux chiffres des fonds propres. Les actions ne sont plus un outil de financement. Tout ce qui contribue à la dilution de la valeur est prohibé. Et peu à peu, les gestionnaires d'actifs sont devenus l'acteur pivot de la financiarisation. Ils ont atteint un tel degré de concentration que nulle entreprise cotée n'ose déroger aux objectifs financiers que ces fonds leur assignent. Les banques elles-mêmes ont leur sort si intimement lié à celui des investisseurs, la menace de faillites en chaîne et d'emballement systémique est si fort, que ce sont toutes les instances de contrôle et de régulation bancaire qui se retrouvent pieds et mains liés.*

Elles se retrouvent de fait assujetties à la loi des gestionnaires de fonds ».

Sa conclusion est édifiante : « *Or, c'est bien ce monde-là qui est à son apogée. Banques centrales et États marchent main dans la main pour éliminer le risque de sinistralité qui serait coûteux pour la finance. Au final, c'est le contribuable des générations futures qui paiera pour l'immunité de la finance d'aujourd'hui. Et les fonds de gestion continuent à bien se porter. Ils ont plus que jamais la main sur les choix d'investissement, autrement dit sur la construction du monde de demain.* » Cette conclusion devra impérativement être au cœur de toute réflexion politique pour « *le jour d'après* », sous peine d'échec assuré.

LOÏC DE BENTZMANN.

(1). <https://www.xerficanal.com/economie/emission/Olivier-Passet-Le-triomphe-de-l-hyper-capitalisme-financier>

Plan pauvreté : le compte n'y est pas



Les plans de lutte contre la pauvreté se suivent et se ressemblent : même faiblesse des moyens, même incapacité de répondre à la situation.

Moins de six mois après son élection, le 17 octobre 2017, date symbolique s'il en est puisqu'on célébrait la journée internationale pour l'élimination de la pauvreté, Emmanuel Macron devait présenter sa « stratégie pauvreté ». Il s'agissait pour lui de concrétiser plusieurs promesses de campagne. Confronté à de difficiles arbitrages, il dut en reporter l'annonce au mois d'avril suivant, puis à juillet, et c'est finalement le 13 septembre que sa « stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté » a vu le jour. A titre de comparaison, la transformation de l'Impôt de solidarité sur la fortune (ISF) en Impôt sur la fortune immobilière (IFI), qui a eu pour effet de diviser par deux le montant

moyen de l'ISF, fut bouclée dès la première loi de finance du quinquennat et est entrée en vigueur le 1er janvier 2018.

Intitulée « Tous mobilisés pour l'insertion par l'emploi », cette stratégie mobilisait huit milliards d'euros et reposait sur un constat simple : « *Les pouvoirs publics et les parties prenantes de l'action sociale doivent réviser leurs logiques curatives et progressivement mettre l'accent sur des logiques préventives. Le modèle social doit s'adapter aux évolutions du marché du travail et aux différentes formes de pauvreté* ». Ce qui, en français courant, donne : il faut arrêter de verser « un pognon de dingue » aux pauvres sans conditions, car ils le dépensent en futilité, et

les mettre au travail sans tarder pour un salaire qui ne nuit pas à la compétitivité des entreprises.

Deux ans plus tard, on ne peut que constater l'échec de ladite stratégie. Selon l'Insee, la France comptait 9,3 millions de pauvres fin 2018 (en augmentation de 0,6 % par rapport à 2017). Du fait de la crise sanitaire et des mesures prises pour endiguer la propagation du Coronavirus, ils pourraient être un million de plus fin 2020. Bien que ce chiffre, avancé par plusieurs associations, ne repose sur aucune donnée officielle, des indices convergent dans ce sens : le confinement a entraîné l'appauvrissement d'un quart des ménages, toujours selon l'Insee. Mais Emmanuel Macron et Jean Castex persistent. Recevant les représentants d'associations de lutte contre la pauvreté à l'Élysée courant octobre, le président leur a répété que les « *fondamentaux* » de sa stratégie étaient « *le retour à l'activité et le travail* » et de conclure « *plus on augmente nos minima sociaux, plus on rend difficile le retour à l'activité* » : une affirmation gratuite, étayée par aucune étude.

Le Premier ministre devait prendre le relais et présenter un nouveau plan de lutte contre la pauvreté, le 17 octobre, lui aussi, mais il dut y renoncer du fait de l'assassinat de Samuel Paty. C'est donc une semaine plus tard, en visite dans un foyer Emmaüs, qu'il a détaillé sa po-

litique. Outre les mesures déjà annoncées, elle s'appuie sur l'insertion des chômeurs et leur accès à un logement, la création de nouveaux postes dans le secteur de l'insertion par l'activité économique qui permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi de bénéficier d'un accompagnement renforcé, le doublement des « parcours emplois compétences » dans les quartiers de la politique de la ville, le développement des « plateformes mobilité » pour permettre aux chômeurs de louer ou acheter un véhicule à moindre coût, pour se rendre plus facilement sur leur lieu de travail, le renforcement de l'accès au logement et à l'hébergement d'urgence.

Le risque est grand que ces mesures aient le même effet qu'un cautère sur une jambe de bois. Il est regrettable de constater que le gouvernement entend lutter contre les dégâts économiques et sociaux causés par une catastrophe sanitaire inédite avec les recettes du passé qui ont échoué. Les circonstances imposent plus d'audace : par exemple, une augmentation conséquente des minima sociaux ou la mise en place d'un revenu minimum jeune réclamées par des associations et syndicats. Cela a un coût, mais que vaut-il mieux : augmenter le déficit budgétaire ou provoquer à plus ou moins brève échéance une révolte sociale ? ■

NICOLAS PALUMBO.

La quinzaine sociale

■ **Porosité.** – Emmanuel Moulin – ex-banquier d'affaire (Citigroup, Mediobanca), ex-Eurotunnel, ex-conseiller économique de Nicolas Sarkozy à l'Élysée, ex des cabinets de Christine Lagarde et de Bruno Le Maire à Bercy – vient d'être nommé directeur du Trésor, autant dire véritable ministre de l'Économie et des Finances. Il fut, en outre, chef de file des négociateurs français lors de la crise de l'euro en 2011-12 et contribua à la création du Mécanisme européen de stabilité. Sa fiche Wikipédia précise : « *La politique économique qu'il préconise s'articule alors autour de trois axes : améliorer la compétitivité des entreprises, stimuler la concurrence pour obtenir une baisse des prix et améliorer la productivité de l'État.* » C'est à lui

qu'il reviendra « *de relever les défis de l'économie française dans cette période difficile* » (dixit Agnès Bénassy-Quéré, chef économiste du Trésor).

■ **Porosité II.** – Édouard Philippe – ex-Premier ministre d'Emmanuel Macron et actuel maire du Havre – vient de rejoindre le conseil d'administration d'Atos, société française de services experts dans le domaine des nouvelles technologies. « *C'est pour moi une manière de travailler à nouveau pour l'industrie française et pour un champion européen, a-t-il déclaré, selon le quotidien Les Echos. Atos a des compétences-clés pour notre pays, au cœur des enjeux digitaux et d'indépendance technologique. Je suis très heureux de pouvoir apporter à l'entreprise et à son conseil d'administration mon expérience.* » Sa

rémunération devrait s'élever à 800 000 euros par an, selon le site www.capital.fr.

■ **Porosité III.** – Nicolas Notat – ex-secrétaire générale de la CFDT, ex-patronne de l'agence de notation extra financière Vigeo, corédactrice avec Dominique Senard (président de Renault) du rapport intitulé « *L'entreprise, objet d'intérêt collectif* » (2018), qui se trouve être à l'origine de la loi Pacte (« Pour la croissance et la transformation des entreprises ») et qui prônait la création de la « société à mission », entreprise qui se fixe statutairement, en plus de son but lucratif, une finalité d'ordre social ou environnemental – vient d'être nommée présidente du comité de mission de la MAIF. Parmi ses membres, figure aussi l'économiste Alain Grandjean, président de la

Fondation Nicolas Hulot.

■ **Étanchéité.** – Avec huit syndicats, la France est le pays du monde qui compte le plus d'organisations de salariés... et le moins d'adhérents rapportés à la population active. Après la création, en octobre, du Printemps écologique, le premier « écosyndicat », elle en totalise neuf. Le nouveau venu « *en appelle à tou-te-s les salarié-e-s [sic] pour construire un monde du travail plus responsable* ». Son objectif : renouveler le syndicalisme ; son créneau : concilier l'environnement et le social ; son ambition : être représentatif à l'échelon national dans sept ans et donc obtenir 8 % des voix lors des élections professionnelles. Avec 5 %, l'UNSA (issue d'une scission de la FEN, dont l'histoire remonte à 1947), n'est toujours pas représentative après trois cycles électoraux.

Vaccin anti-Covid : prudence !

Les responsables politiques laissent entendre que des vaccins anti-Covid pourraient être disponibles d'ici quelques mois. Le conseil scientifique pencherait plutôt pour le deuxième trimestre de 2021. Espérons-le mais, dans le climat actuel, attention à ne pas brader la sécurité sanitaire au profit d'intérêts partisans.

Produire un vaccin prend normalement bien plus d'un an et demi : le schéma classique – de l'autorisation d'essais précliniques jusqu'à la distribution – couvre en moyenne une décennie. Le traitement doit notamment être testé, en phase finale, sur une population très étendue – plusieurs dizaines de milliers de patients volontaires – pour s'assurer de son efficacité et de l'absence d'effets indésirables. Or, cette dernière phase d'essais se heurte, avec l'épidémie actuelle, à de profondes difficultés techniques.

Ainsi, en avril dernier, quand le pic de cas de Covid fut atteint au Royaume-Uni, les chercheurs de l'université d'Oxford se lancèrent dans la production d'un vaccin, mais, lorsqu'en juillet, ils voulurent réaliser la dernière phase de tests, le pic de la pandémie était retombé et il n'y avait plus assez de cas pour conclure le processus. Les essais doivent s'arrêter si un patient développe des complications, comme ce fut le cas pour le laboratoire Johnson & Johnson après la découverte d'une maladie inexpliquée chez un participant en octobre. Ces problèmes sont fréquents dans un processus de recherche, et c'est la raison pour laquelle il prend normalement du temps.

L'accélération de ce processus n'est pas sans risques. Pour concentrer une décennie de recherches sur un an et demi, les autorités sanitaires – l'OMS en tête – ont permis aux laboratoires de déroger au schéma classique : les phases d'essais successives (précliniques puis cliniques) peuvent désormais se chevaucher, la production et la distribution du traitement peuvent même démarrer avant l'obtention de l'autorisation de mise sur le marché, si le vaccin se montre efficace.

Fin octobre, il y avait dans le monde 156 candidats vaccins en phase préclinique et 45 candidats en phase clinique, dont 9 en phase d'expérimentation à grande échelle. Ces derniers proviennent en majorité de laboratoires chinois, américains ou britanniques. Certains sont sur le point d'être mis sur le marché, comme par exemple celui du laboratoire chinois Sinovac, qui avait déjà travaillé sur des vaccins contre la grippe aviaire et le SRAS CoV-1 de 2003. L'institut Pasteur, lui, ne présente que trois candidats vaccins, dont deux seulement sont en phase d'essais précliniques. Sachant que la place de chaque laboratoire dans cette course aux vaccins dépend moins du niveau des financements ou du soutien



DR.

public que des problèmes rencontrés lors des tests sur l'organisme humain.

La volonté d'aller vite peut s'entendre si le but est de réassurer la population, mais elle se heurte à la réalité même de la science dont le dicton est « *deux pas en avant, un pas en arrière* ». La décision prise par le laboratoire Johnson & Johnson d'arrêter ses essais a d'ailleurs rassuré de nombreux chercheurs, qui s'inquiétaient de voir la science et les impératifs de sécurité sanitaire « bradés » au profit de décisions purement politiques.

La volonté d'aller vite peut favoriser des initiatives discutables. Face à la plus ou moins grande disponibilité des candidats aux tests, des chercheurs en sont venus à une idée audacieuse : élargir les populations testées à des patients qui se sont volontairement inoculés le virus. L'association britannique One Day Sooner (Un jour plus tôt) a recueilli le consentement de près de 40 000 personnes venant de 166 pays différents pour participer à de telles expériences. Les volontaires ont l'espoir qu'en se portant candidats aux tests, ils pourront accélérer l'arrivée d'un vaccin et aider à la sauvegarde de millions de vie. Comme ils se situent généralement dans une tranche d'âge qui développe rarement des complications, ces jeunes gens estiment que le risque vaut la peine d'être pris.

Ces initiatives, surnommées *challenge*

trials, sont loin de faire l'unanimité dans la communauté médicale qui considère qu'un individu ne peut pas mettre sa santé en jeu, même de son plein gré. En outre, dans la mesure où l'on ne connaît pas encore les conséquences à long terme du coronavirus sur l'organisme et qu'il existe des risques de réactivation de la maladie après une première guérison, le fait de générer volontairement de nouveaux cas semble bien plus risqué que raisonnable. Même sur le plan scientifique, l'idée ne fait pas consensus étant donné la tranche d'âge des volontaires : le risque étant de développer un vaccin exclusivement adapté à cette population. En tout état de cause, pour que ces initiatives soient validées, il faudrait qu'elles obtiennent l'accord des autorités sanitaires internationales et nationales, et qu'elles puissent s'intégrer à des essais cliniques déjà en cours, ce qui n'est absolument pas assuré.

Des décisions politiques peuvent ralentir l'arrivée et la diffusion du vaccin.

Cette crise a confirmé d'une façon tout à fait spectaculaire l'intérêt de disposer d'une autonomie nationale dans la fabrication et la distribution de certains produits ou équipements essentiels à la lutte contre les pandémies (masques, gants, respirateurs, principes actifs...). La situation de dépendance par rapport à la Chine dans laquelle se trouvent aujourd'hui la plupart des pays européens montre que des réponses nationales auraient dû être anticipées beaucoup plus tôt. A l'inverse, l'idée de « vaccin national » n'a pas de sens : d'abord parce que la plupart des équipes de recherche travaillent à une échelle mondiale et sont dépendantes les unes des autres ; ainsi l'institut Pasteur est loin de s'engager dans cette course au vaccin sous le seul pavillon français.

D'autre part, parce que ce type de réflexe peut conduire à des catastrophes sanitaires : il suffit de penser à la décision prise par un Bolsonaro qui a fait annuler une commande de 46 millions de doses du vaccin Sinovac, sous prétexte qu'il est fabriqué par un pays communiste d'où l'épidémie est partie ; ou des annonces faites par Trump de réserver par priorité les vaccins américains à la population des États-Unis et aux pays prêts à en payer le prix fort. Le refus d'accueillir tel ou tel vaccin devrait se fonder sur des critères scientifiques, de sécurité sanitaire, la possibilité de produire le vaccin sur place n'étant qu'un plus.

ANDRÉ GRANDIER.

ROYAUME-UNI

L'énigme Boris Johnson

Décrié pour sa navigation à la godille, il y a peut-être plus de cohérence qu'on ne le croit dans la politique du Premier ministre britannique.

La politique économique de Boris Johnson semble déjouer un certain nombre de prévisions et aux dires même du correspondant du *Monde* à Londres (1). Pour Douglas McWilliams, fondateur du Centre for Economics and Business Research, Boris Johnson est à la tête du gouvernement le plus interventionniste de ces quarante dernières années. Qu'on en juge. Il a entre autres renationalisé le système ferroviaire, permis à 1,3 millions de PME de souscrire des prêts garantis par l'État à hauteur de 100 %, aux salariés, grâce à l'État, de compenser à hauteur de 80 % de leur salaire leurs pertes liées au chômage partiel, même si à terme ce ne sera plus qu'à hauteur de 66 %. En juillet dernier, le gouvernement britannique a pris une participation dans le capital de l'entreprise OneWeb, pour construire une alternative au système Galileo européen. L'entreprise, pourtant au bord de la faillite, s'inscrit dans le projet britannique de faire du Royaume-Uni un pôle majeur de la recherche dans le domaine de l'Intelligence artificielle. Et pour Simon Hix, politologue



Boris Johnson. Une énigme, y compris dans son propre parti.

à la London School of Economics, « Boris Johnson est un gaulliste, il défend une ligne souverainiste en faveur de l'intervention de l'État, pas du tout libertaire » (1). Pour d'autres, il est le nouveau Disraeli, soucieux d'assurer l'unité des classes sociales.

Sa politique européenne, fort discutée au sein même du parti conservateur, s'inscrit dans une volonté de refuser toute tutelle de l'Union Européenne et dans un souci de contrôle absolu de la législation britannique, convaincu qu'est Johnson qu'un traité avec Bruxelles reste possible et qu'aucun accord ne se construit sans rapport de force. Il tient par-dessus tout à la politique d'aides aux entreprises britanniques. Il sait

aussi qu'il lui faut consolider le soutien que lui a apporté, en décembre 2019, le nord de l'Angleterre, en mal d'emplois et d'industries. Or cette région subit économiquement de plein fouet le retour du confinement et pourrait très vite retourner dans le giron travailliste. Alors mieux vaut un « no-deal » qu'un mauvais accord post-Brexit. Une absence d'accord pourrait être compensée par des traités de libre-échange, comme celui conclu entre Londres et Tokyo, le 11 septembre 2020. D'autres négociations sont en voie de conclusion et elles pourraient drainer d'importants capitaux. Un traité avec les États-Unis paraît néanmoins peu probable du fait, entre autres, du refus avéré des consumma-

teurs britanniques d'acheter des produits américains, aux normes sanitaires discutables. Mais tous ces accords de libre échange sont-ils compatibles avec les ambitions sociales du gouvernement britannique ? Et surtout qu'en est-il à terme de l'unité du pays, mis à rude épreuve par les indépendantistes écossais et les nationalistes d'Irlande du Nord ? Là est sans doute le talon d'Achille de Boris Johnson.

MARC SEVRIEN.

(1). Eric Albert, « Comment Boris Johnson enterre le thatchérisme ? », *Le Monde* du 26 octobre 2020, p.15.

Les Faits majeurs

■ **Canada.** – Rétropédalage sur le fond ou repli sémantique ? Alors qu'il avait jugé que « la liberté d'expression n'était pas sans limite » après la mort de Samuel Paty, l'enseignant français assassiné pour avoir présenté à ses élèves des caricatures religieuses, le Premier ministre Justin Trudeau a réaffirmé jeudi à Emmanuel Macron son soutien à la France et à la liberté d'expression. Les précédents propos de Trudeau avaient été fortement critiqués au pays de l'Érable, notamment par les autorités québécoises.

■ **Éthiopie.** – Le gouvernement a ordonné en fin de semaine dernière des frappes aériennes au-dessus de la région du Tigré, située au nord du pays. L'opération militaire a été décidée en représailles aux actes de sédition des dirigeants locaux, affiliés au Front de Libération des Peuples du Tigré. Présentée par le Premier ministre éthiopien, le prix Nobel de la Paix 2019 Abiy Ahmed, comme du simple « maintien de l'ordre », cette intervention suscite l'inquiétude des Nations unies.

■ **Pologne.** – Les manifestations massives dans plusieurs villes polonaises, en réaction au récent jugement du Tribunal constitutionnel déclarant contraire à la Constitution un article de la loi sur l'interruption de grossesse qui autorisait les avortements en cas de malformation du fœtus, paralysent le gouvernement conservateur. Ce dernier s'est, pour l'heure, contenté de ne pas publier la décision afin d'en retarder l'exécution. Placé en porte-à-faux entre une opinion publique hostile au durcissement des conditions d'avortement et un jugement qui s'impose à lui, l'exécutif ne trouve aucune solution pour sortir de l'impasse.

Voix étrangères

■ **BBV : Biden, Brexit, Vaccin.** – Le plus bousculé pour sa gestion de la crise sanitaire est sans conteste Boris Johnson. Or, on apprend par le rédacteur-en-chef de l'hebdomadaire britannique *The Spectator*, James Forsyth, qui signe un papier au quotidien *The Times* du 30 octobre, que le Premier ministre a récemment partagé au téléphone avec la chancelière allemande ses inquiétudes sur la perte de légitimité de la démocratie occidentale par rapport à l'Asie si l'Occident persistait à échouer à contrôler le virus. Certes, il y a différentes explications des succès là et des échecs ici, culturelles, technologiques, sociétales. A Whitehall certains souhaiteraient importer les recettes de l'Asie jusqu'à nommer un épidémiologiste en chef à Londres qui ait vécu l'expérience sud-coréenne. D'autres, au contraire, dans

la haute fonction publique, espèrent dans un effet BBV : Biden renouant avec l'Alliance atlantique, un accord sur le Brexit qui préserverait la solidarité européenne, un vaccin qui confirmerait l'excellence de la recherche occidentale. Pour l'auteur, la véritable leçon à tirer de la crise est que c'est tout « l'appareil gouvernemental de nos vieilles démocraties qui n'est pas à la hauteur des enjeux de l'ère moderne ».

L'hebdomadaire libéral britannique *The Economist*, daté du 24 octobre, y répondait par avance : Biden rendrait la vie de Boris encore plus difficile. La place de la Grande-Bretagne dans l'architecture globale qu'il pourrait restaurer serait bien plus modeste. Biden est d'ailleurs plutôt attaché à ses ascendances irlandaises catholiques (5/8^{ème} selon les généalogistes). Et si vous combinez Biden et Brexit, la perspective est encore plus sombre pour Londres.

Un accord ou pas sur l'après-

Brexit, n'aurait d'ailleurs, pour l'hebdomadaire, que peu de conséquences, contrairement à ce que prévoient des études qui anticipent un effet trois fois supérieur à celui de la Covid-19. La concentration des esprits sur la situation sanitaire, au contraire, va rendre une sortie sans accord largement inaperçue pendant la phase initiale la plus critique. Une analyse voisine du même hebdomadaire sur la place financière de Londres, se veut rassurante : les négociations actuelles – qui ne portent que sur l'union douanière et non sur les services financiers – privilégient des aspects globalement marginaux dans le produit national brut comme la pêche alors que les revenus nettement supérieurs retirés de la City ne seraient affectés qu'à la marge (l'Union européenne ne représente que le quart de l'activité de la City). La menace sur la City ne vient même pas de l'Europe mais de l'Asie.

Y.L.M.

Une guerre d'influence se joue au sein de la Ligue arabe et de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), entre les partisans et opposants à la reconnaissance d'Israël. Cette division dépasse, pour le moment en tout cas, celles entre sunnites et chiïtes, monde arabe et monde persan.

Mirages dans le désert

PAR YVES LA MARCK.

Trois pays membres de la Ligue arabe ont récemment noué des relations diplomatiques avec Israël : les Emirats Arabes Unis (EAU) et Bahreïn le 13 août, le Soudan le 23 octobre. Six à dix pourraient suivre, selon la Maison Blanche qui fait le maximum pour y parvenir. La Ligue arabe compte vingt membres – sachant que l'Égypte depuis 1980 et la Jordanie depuis 1994 ont déjà des relations Tel-Aviv – et l'OCI en compte cinquante-sept.

La poursuite du plan Trump. L'initiative de paix dévoilée en janvier dernier par le président américain avait une apparence et une réalité. L'apparence, c'était le Moyen-Orient du futur, une Silicon Valley orientale entre la Californie, Dubaï et Tel-Aviv, une interconnexion des fonds d'investissement américains, israéliens et pétroliers, un monde de tours géantes en bord de mer qui communique en mode virtuel. 50 milliards de dollars sur dix ans avec 60 % de retombées pour Israël : c'était la promesse du plan qui était censé suivre l'opération « Tempête du désert » et n'est sans doute qu'un mirage. La population israélienne ne s'y est d'ailleurs pas trompée et elle n'a pas vraiment pavoisé, contrairement aux accords de paix de 1978 et 1993.

La réalité, c'est un très profond renversement d'alliances. L'accord passé entre Jérusalem et Abou Dhabi redonne à Israël la profondeur stratégique qui lui faisait défaut depuis le basculement de l'Égypte et la fin de son alliance privilégiée avec Ankara. La Turquie était – surtout depuis le coup d'État militaire de 1980 – le bras armé de l'Otan en Israël. Son récent divorce avec l'État juif est un fait majeur dont l'une des moindres conséquences est de rapprocher Jérusalem d'Athènes, alors que la Grèce fut longtemps le fidèle soutien des Palestiniens en Europe. Israël ne pouvait plus compter sur l'Égypte, instable depuis 2011 et qui, après la prise de pouvoir par le maréchal Al-Sissi, est tout entière occupée d'elle-même. Ayant perdu toute influence sur l'Égypte de l'intérieur, la Turquie, qui héberge les responsables des Frères musulmans au pouvoir sous la présidence Morsi, essaye de prendre le contrôle des périphéries égyptiennes, depuis la Libye jusqu'à la Somalie, en passant par la bande de Gaza, dont Ankara est devenu avec Qatar le dernier soutien, et le Soudan. Conscient de ces manœuvres de contournement, Washington a tordu le poignet des nouvelles autorités de Khartoum pour qu'elles reconnaissent Israël sans attendre la mise en place d'une assemblée de transition. Cela n'a pu néanmoins se faire qu'avec



Le prince Mohammed ben Zayed. Depuis 2014, il est l'homme fort de l'Émirat d'Abou Dhabi.

l'assentiment des militaires soudanais qui partagent le pouvoir avec les civils depuis le renversement d'Al-Bachir et parmi lesquels Ankara conserve des partisans.

Prudence de Ryad, avancée des Émirats. La profondeur stratégique gagnée entre Tel-Aviv et Abou Dhabi suppose l'accès à l'espace aérien saoudien. Ryad y a consenti, tout en se gardant bien de mettre le petit doigt dans une quelconque reconnaissance d'Israël. Comme lors du stationnement des troupes américaines sur le sol sacré du Prophète pendant la guerre du Golfe, le pouvoir saoudien se sait vulnérable. On prête au prince héritier, Mohamed Ben Salman, le propos selon lequel s'il se risquait à reconnaître l'État nation du peuple juif – comme Israël se dénomme désormais –, il serait tué.

Qui le menace aujourd'hui ? Les Palestiniens ? En renonçant à la violence terroriste, en se transformant d'Organisation de Libération de la Palestine (OLP) en Autorité Palestinienne, ils se sont condamnés à subir. Leur capacité de nuisance reposait largement sur les organisations dissidentes basées à Damas et sur les milices des camps de réfugiés au Liban qui ont disparu des écrans.

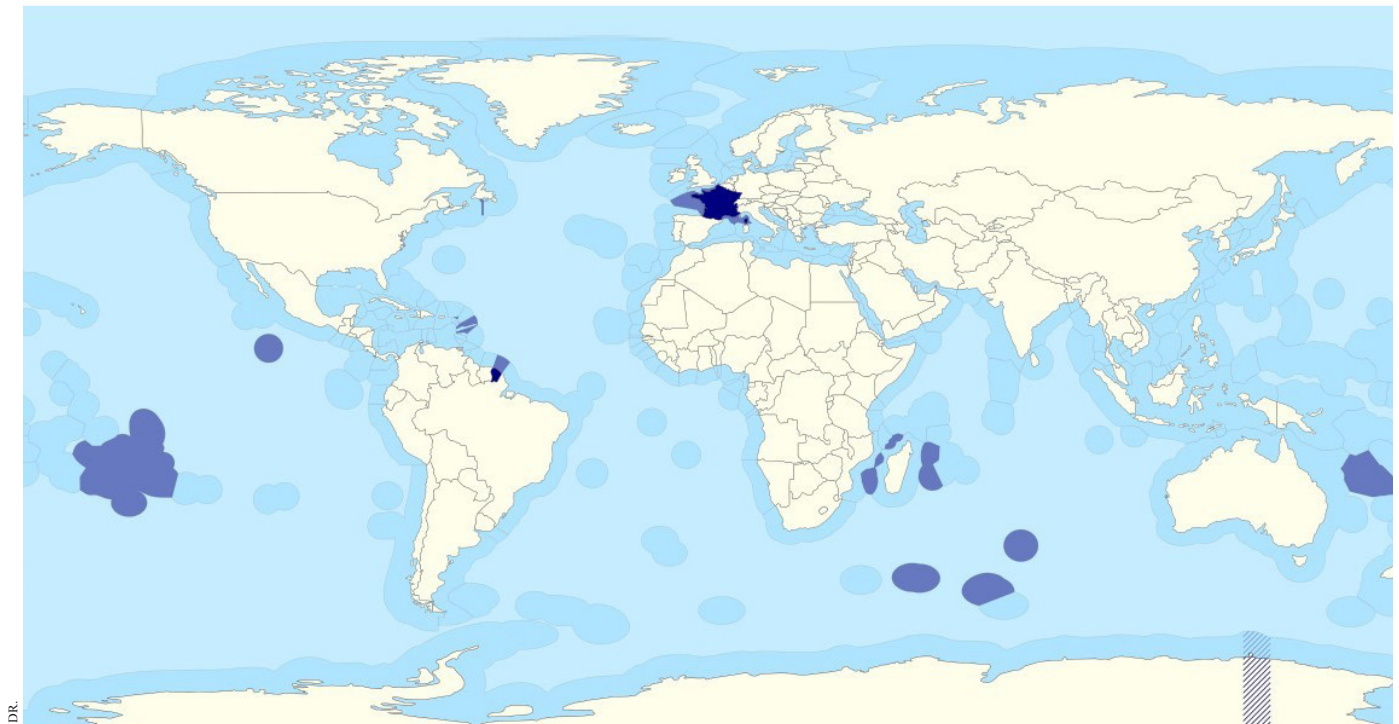
Qui d'autre ? Al Qaïda dont le but ultime avec Ben Laden était, on se garderait

de l'oublier, le renversement de la famille Saoud. Une branche reste active au Yémen (au Hadramaout, terre d'origine du clan Ben Laden). Il faut aussi compter avec l'Islam indo-pakistanaï dont plusieurs millions de ressortissants travaillent dans toute la péninsule arabique et l'on a vu, dans le récent boycott de la France, combien ils sont réceptifs aux mots d'ordre turcs. L'Arabie saoudite reste donc sur la même ligne politique : être bien avec tout le monde. Après 2001, où la plupart des auteurs de l'attentat contre les tours jumelles de New York étaient saoudiens, Ryad s'est fait, auprès de Washington, le champion de l'anti-terrorisme. A travers l'action de la Ligue Islamique Mondiale basée à la Mecque, il a même donné des gages à Israël et au dialogue inter-religieux, et le nouveau prince héritier affiche un certain réformisme social. Pour autant, la dynastie, protectrice des deux lieux-saints de l'Islam, reste intimement liée au wahhabisme et le Royaume ne pourra jamais contrôler l'ensemble des groupes qui s'en réclament – différence radicale avec les Emirats qui n'ont pas ce lien et qui échappent ainsi à cette faiblesse congénitale de l'Arabie saoudite. Et qui dépendent également moins du pétrole.

Abou Dhabi est donc seul à pouvoir assumer la direction du mouvement. L'homme fort du pays, le prince Mohammed ben Zayed n'est pas seulement l'héritier du trône de l'émirat (1). Il a une personnalité marquée : militaire de carrière, formé à Sandhurst, pilote aguerri. C'est à lui que le pays doit sa réputation de « Sparte du Moyen-Orient », actif dans la coalition en Irak, au Yémen, en Libye, à Bahreïn – qu'il a sauvé du printemps arabe –, à Oman, et qui aura bien renversé en 2017 le pouvoir en place au Qatar et fermé la chaîne Al Jazeera, si la Turquie n'y avait établi une base militaire.

L'Iran ne figure dans ce grand jeu arabe que par quelques forces agissant pour son compte, par procuration, comme le Hezbollah, certaines milices irakiennes ou les Houthis du Yémen. Il pourrait être utile pour l'un ou l'autre camp d'instrumentaliser les Chiïtes, mais Téhéran veille au grain. L'enjeu avec Israël est d'un tout autre ordre, nucléaire donc extra-territorial. C'est le seul qui intéresse aussi vraiment Washington et les puissances occidentales. Pour le reste, la conduite du jeu est laissée aux acteurs de terrain. ■

(1). Il est le fils du fondateur des Emirats Arabes Unis, le frère de l'émir d'Abou Dhabi qui préside actuellement cette fédération et le dirigeant *de facto* du pays depuis 2014.



Un enjeu stratégique. Avec 11 millions de km², essentiellement dans les océans indien et pacifique, la France dispose du premier domaine maritime du monde.

La France de la zone indo-pacifique : un trésor mal gardé

Notre enquête sur la défense se poursuit avec les territoires français des océans indien et pacifique (1). La zone indo-pacifique ! Un monde, et même plusieurs mondes ! À l'Ouest, l'Afrique qui décolle. Au Nord, la plus grande masse continentale du monde, des économies bouillonnantes, des puissances nouvelles entées sur des civilisations millénaires. À l'Est, l'Amérique, du Nord et du Sud. Ajoutons le monde arabo-musulman instable et plombé par le fondamentalisme, et nous commençons à percevoir l'ampleur et la complexité des enjeux.

Pour la France, c'est un monde océanique, la plus grande étendue d'eau du monde. Une histoire millénaire de commerce fondée sur l'alternance des vents de mousson. Des distances énormes, des houles majestueuses qui restent dans le souvenir de tous les marins, et qui leur font paraître étriquée la France hexagonale.

Au Sud, de hautes latitudes où peu de marines peuvent s'aventurer et qui peuvent permettre à nos forces de roquer d'Est en Ouest et inversement.

Une position irremplaçable, mais des contraintes importantes. Notre pays a reçu de son histoire un chapelet d'îles, qui lui assurent l'essentiel de sa zone économique exclusive, 9 millions de km² sur 11. Elles s'étendent du canal du Mozambique au large du Pérou, des tropiques aux solitudes australes. Elles nous font voisins de l'Afrique, de l'Inde, de l'Australie, de l'Amérique. Leurs populations nous font participer des cultures africaines, musulmanes, hindoues, mélanésiennes, polynésiennes et chinoise. Elles nous offrent

un balcon sur l'artère vitale du commerce maritime mondial, de l'Asie du Sud-Est à Suez et à Bonne-Espérance, via le détroit de Malacca.

Ce ne sont pas des colonies, leurs habitants ont choisi librement la France. Ils ont le droit d'être défendus par nous et participent de nos intérêts vitaux par la dissuasion nucléaire. Le temps où l'amiral Castex, père des études de défense en France, jugeait nos possessions du Pacifique indéfendables et proposait de les échanger est révolu.

Mais, contrepartie de son extension, notre domaine indo-pacifique est dispersé. Des îles peu étendues, souvent séparées par des distances énormes. La seule Polynésie française couvre une zone aussi vaste que l'Europe occidentale. Dans les îles hautes, seule une étroite bande littorale est généralement habitée. Les atolls sont des anneaux coralliens de quelques centaines de mètres, entourant un lagon étendu parfois de dizaines de kilomètres. Seule la Nouvelle-Calédonie, et dans une moindre mesure la Réunion, offrent une plus grande diversité. Les distances font obstacle aux

échanges : Tahiti n'est desservie par avion que depuis les années 60. De nombreuses îles n'étaient, il y a peu visitées, que tous les trois mois par les « goélettes » commerciales.

Les écosystèmes y sont fragiles, menacés. Dans les îles hautes, l'urbanisation des pentes fait ruisseler l'eau pluviale, baisser la salinité du lagon et en détruit la vie. Les bandes côtières, les atolls sont menacés à terme de submersion. La disparition des Tuamotu, qui culminent à moins de deux mètres, amputerait dramatiquement notre Zone économique exclusive. Le dépérissement des coraux, conséquence du réchauffement, constitue un danger pour des îles dont les économies ancestrales sont fondées sur la symbiose avec la mer et le lagon. La Polynésie française nourrissait en économie naturelle, avant l'arrivée des Européens et des maladies qu'ils apportèrent, 300.000 habitants, chiffre qu'on retrouve à peine de nos jours malgré une démographie vigoureuse.

Cet ensemble insulaire est aussi largement dépendant des transferts de la Métropole, parfois facteurs de déséquilibres,

comme le fut la présence massive du Centre d'expérimentation du Pacifique dans les années 60 à 80. Le nickel calédonien reste soumis aux fluctuations des cours, l'économie du coprah n'est qu'une survivance dont la perle noire n'a pris qu'en partie le relais. Le tourisme, dévastateur pour les traditions et les paysages, est limité par le coût du transport aérien. Nombre d'îles restent enclavées, faute d'embarcadère et de piste aérienne. L'exode vers les îles les plus peuplées reste un problème.

Nos communautés ne manquent pourtant pas d'atouts. A commencer par un positionnement en contact avec le nouveau centre économique du monde, de la Californie à l'Afrique qui décolle enfin, en passant par la Chine, l'Inde, l'Australie, la Nouvelle-Zélande. Elles bénéficient d'un système scolaire et universitaire complet, de même niveau que celui de la Métropole, qui permet de développer une économie dématérialisée. Le relief presque inexistant des atolls facilite la construction de pistes d'aviation ; les nouvelles sources d'énergie amènent l'électricité dans les îles reculées. Et demain l'exploitation des ressources halieutiques et des grands fonds de la zone économique exclusive offre de grandes opportunités.

Les menaces et risques politiques et géopolitiques. Nos communautés d'Outre-Mer, et particulièrement celles du Pacifique, ne sont françaises que tant qu'elles le souhaitent. En Nouvelle-Calédonie, la règle, nous l'avons vu dans une précédente parution, est même tordue pour fabriquer un corps électoral ad hoc.

La colonisation ne fut pas idyllique, la destruction de la culture ancestrale (2) et la tutelle infantiliste de l'administration républicaine furent dénoncées en 1939 par le navigateur royaliste Alain Gerbaut (3). Pendant la Seconde guerre mondiale, les colonies du Pacifique n'en rallièrent pas moins la France libre et le « bataillon des guitaristes » s'illustra à Bir-Hakeim.

Après les événements tragiques des années 1980 en Nouvelle-Calédonie, François Mitterrand et Michel Rocard refusèrent l'abandon et eurent l'intelligence de chercher des compromis. Indépendantistes et « loyalistes » alternent au pouvoir au sein de quasi-États associés. Mais ceux-ci peuvent, à tout moment, choisir l'indépendance.

L'évêque de Tahiti avait, il y a plus de vingt ans, alerté l'auteur de cet article sur le déséquilibre démographique inquiétant entre le Nord et le Sud de la zone. Au Nord, des masses énormes, serrées sur des territoires trop exigus, au Sud des densités faibles, des îles clairsemées. Pour un Chinois, un Indien, un Indonésien, l'Australie, avec moins de vingt millions d'habitants, est un continent vide.

La Chine ne limite pas sa politique de puissance à la Mer de Chine méridionale, même si celle-ci est le lieu des tensions les plus spectaculaires. Les « nouvelles routes de la soie » visent aussi le Pacifique central, et la question de l'influence chinoise au



Le porte-avions chinois Liaoning. La Chine dispose de la 2^e marine de guerre au monde, derrière les USA.

Vanuatu (4) revient périodiquement sur le tapis, avec la rumeur de l'installation d'une base militaire. Une poussée chinoise qui a engendré en retour un rapprochement entre l'Inde, le Japon, l'Australie et les États-Unis au sein du Quadrilateral security dialogue. La France n'est plus un intrus dans la zone : malgré les velléités du comité de décolonisation de l'ONU, elle est devenue un partenaire économique et stratégique, notamment de l'Inde et de l'Australie.

Les intrusions chinoises visant nos ressources halieutiques prennent le relais des anciens chalutiers coréens, véritables bagnes flottants. La diaspora chinoise contrôle le commerce dans tout le Pacifique Sud.

Nos forces et nos faiblesses. Les erreurs stratégiques américaines de la Guerre du Pacifique doivent d'abord nous éclairer. Garnisons terrestres et aviation basée à terre servirent surtout à emplir les camps de prisonniers japonais. C'est l'aéronavale qui permit aux États-Unis d'assurer, au point choisi, une supériorité militaire écrasante, et c'est la guerre sous-marine qui asphyxia l'empire nippon.

Nos forces de souveraineté terrestres, si l'on excepte un régiment parachutiste à la Réunion, sont peu importantes et plutôt en déclin. Des avions de patrouille maritimes, pas d'avions de combat, si ce n'est dans des bases qui ne sont pas en territoire français.

En matière navale, un effort est en cours. Aux bâtiments anciens affectés Outre-mer après limage de leurs dents vont se substituer 6 patrouilleurs et 3 bâtiments de soutien et d'assistance, bien supérieurs à ceux qu'ils remplacent. Pour la première fois, les bâtiments stationnés en outre-mer seront neufs et conçus pour cette mission. La Marine vise, pour chacun des territoires indo-pacifiques, une frégate de surveillance, deux patrouilleurs et un bâtiment de soutien. Mais, l'amiral commandant nos forces dans l'Océan indien, seul amiral embarqué de notre marine, ne dispose, à l'heure actuelle et de façon permanente, que d'un à deux bâtiments de combat.

Notre présence militaire dans cette zone

cruciale s'arrête donc en-deçà de la capacité à mener des combats réels. C'est trop compter sur l'adage qui veut que l'arme la plus puissante d'un bâtiment de présence soit son pavillon...

Nous reposer sur les autres serait très aléatoire. Certes, nous sommes solidaires de la coalition entraînée en réaction à la volonté d'hégémonie chinoise dans la zone, dénoncée par le président de la République. Certes, nous ne pourrions envisager un conflit réel qu'en coalition, mais les intérêts des autres puissances régionales ne sont pas les nôtres, la protection de nos territoires n'est pas leur objectif prioritaire. Même si les capacités industrielles des États-Unis à Hawaï, de l'Australie, de l'Inde, peuvent être précieuses dans des mers où nous manquons cruellement de ports en eau profonde et d'installations de réparation navale.

Alors que faire ? La première action est politique : montrer aux populations que la France tient à elles et qu'elle assurera leur développement dans le respect de leurs traditions.

La seconde est militaire. On imagine mal une flotte se présenter devant Papeete ou Nouméa pour un débarquement façon Iwo Jima. Mais nous avons à montrer que nos communautés indo-pacifiques sont couvertes par la dissuasion. Leur équilibre économique et démographique, l'absence d'infrastructures industrielles et de ports dimensionnés pour eux interdisent la présence permanente de bâtiments de premier rang.

Pour peser dans cette zone immense où les États riverains réarment, il faudrait pouvoir déployer au moins temporairement deux porte-aéronefs et leurs groupes aériens (5), et au moins deux sous-marins nucléaires d'attaque, afin de faire peser une menace suffisamment diffuse pour peser sur le transport maritime (6).

La modernisation des bâtiments stationnaires permet d'assurer la police maritime et le soutien aux populations. Mais c'est d'une Marine capable d'assurer, en temps de crise, une présence dissuasive dans la zone indo-pacifique, alors même que la France serait engagée dans une autre région du monde, dont nous avons urgemment besoin. Ce qui implique trois porte-avions. Le plan de relance aurait pu engager cette action salutaire. La Défense, hélas, en est la grande oubliée ! ■

ÉRIC CEZEMBRE.

(1) Voir *Royaliste* n°1181 du 13 janvier 2020. n°1192 du 15 juin 2020 et n°1194 du 14 septembre 2020.

(2). Voir notamment Victor Segalen, *les Immémoriaux*.

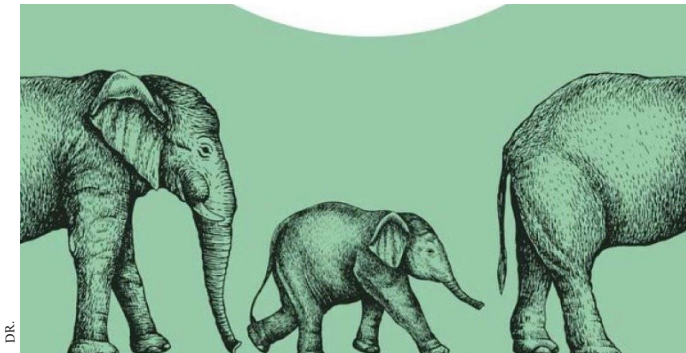
(3). Alain Gerbaut, *Un paradis se meurt*, réédité par Hoëbeke en 1994.

(4). Qui aurait pu rester français, n'était la volonté giscardienne de s'alléger de territoires non rentables et la perfidie britannique qui voulait que la France n'y reste pas seule après le départ de l'Angleterre.

(5). Le porte-avions, potentiellement porteur d'armes nucléaires, est le premier échelon proprement nucléaire de la dissuasion.

(6). Cf. Revue *Défense*, grand dossier « la zone maritime indo-pacifique », mai-juin 2009.

L'Afrique sans les Africains



Convoquant archives et témoignages de terrain, l'historien Guillaume Blanc s'attaque à un tabou : la protection de la nature en Afrique, chasse gardée des experts occidentaux qui s'exerce au mépris des populations locales.

Voilà un livre qui va totalement à contre-courant de notre imaginaire individuel et collectif. Il ne s'agit, certes, que d'une étude de cas sur le parc national éthiopien des montagnes du Simien, à la frontière nord avec l'Erythrée. Mais, en se concentrant sur une expérience, l'auteur a pu aller au fond des choses et mener une enquête quasi policière sur des faits qui durent depuis un demi-siècle et qui sont transposables dans la plupart des 350 parcs que compte le continent africain.

À partir du parcours de quelques personnalités, on suit le fil depuis l'ère coloniale jusqu'à nos jours. C'était d'ailleurs habile de prendre pour

exemple un des rares pays d'Afrique à n'avoir pas été colonisé, l'Éthiopie. Mais, de l'Empereur Haïlé Sélassié au Négus rouge puis au Derg tigréen dont émane le régime actuel, les procédés se ressemblent et procèdent d'une même idéologie sur la protection de la nature, ce que l'auteur appelle « le colonialisme vert ». Si un gouvernement ne suit pas les critères retenus par les organisations internationales, Unesco et ONG diverses, le site n'obtient pas sa reconnaissance ou il la perd, avec des conséquences dramatiques sur les subventions et les flux touristiques.

Les parcs nationaux africains ont commencé comme réserves

de chasse pour quelques privilégiés de l'Empire, en l'occurrence britannique, qui ont fourni par la suite et sur plusieurs générations le monde des experts et des directeurs de parcs et construit cette idéologie verte. L'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature), créée en 1948 en Suisse, et le WWF (World Wildlife Fund, devenu hors-Amérique en 1986 World Wide Life for Nature) sont soucieux d'éviter de nos jours la critique selon laquelle ils porteraient un intérêt exclusif à la vie sauvage, à la protection des espèces, au détriment des hommes et de leur entrée dans l'histoire. Et pourtant les faits sont là : les patrons occidentaux de ces organisations bannissent explicitement tout droit humain, là où ils estiment que la nature doit avoir tous les droits. Dans les territoires africains où ils interviennent, l'indépendance des États ne concerne pas la vie animale !

L'inégalité est flagrante entre Europe et Afrique : alors que l'on fait tout sur le Vieux continent pour conserver une présence humaine dans les parcs nationaux, les parcs africains doivent être débarrassés de toute présence humaine et de toute activité agro-pastorale. Les déplacements de villages avec violence, sous prétexte de lutte contre les braconniers, se

sont multipliés à la faveur de la militarisation des gardiens. Plusieurs scandales contre des Pygmées au Cameroun et en République démocratique du Congo ont été récemment dénoncés par l'ONG Survival International basée à Londres. Celle-ci a entrepris en septembre une campagne contre le projet d'étendre les surfaces protégées à 30 % (au lieu de 17 % aujourd'hui) qui devrait être approuvé par la COP-15 biodiversité lors de son sommet prévu en mai 2021 à Kunming (Chine).

Les familles princières d'Europe ont longtemps été à la pointe de cet engagement pour la protection de la nature en Afrique que l'on attribue souvent à une nostalgie des origines (1). L'Afrique, berceau de l'humanité, réceptacle de la vie sauvage, terre vierge (?), serait, selon les néo-malthusiens, menacée par l'explosion démographique annoncée en Afrique – alors qu'en réalité, cette explosion menace essentiellement les villes et non pas les parcs. ■

YVES LA MARCQ.

(1). Le prince Bernhard des Pays-Bas fut le premier président mondial de WWF de 61 à 76, le duc d'Edimbourg de 81 à 96.

Guillaume Blanc, *L'invention du colonialisme vert. Pour en finir avec le mythe de l'Eden africain*, préface de F.X. Fauvelle, Flammarion, 2020, 346 p.

Dans les revues

■ **Revue française de droit administratif**, n° 4 juillet-août 2020 — **Dossier « Covid -19 et droit public »**. - Les juristes n'ont pas attendu la fin de la crise sanitaire pour étudier comment l'État a réagi et en tirer des leçons. On constate que l'État a tenu, à tous les niveaux. « *Les principes de continuité et d'adaptation continue du service public ont été appliqués de manière remarquable.* » Une gageure alors que les autorités, confrontées à une situation inconnue, ne pouvaient faire que des « *paris* », prendre des décisions « *crystallisées* » par les avis des experts. Elles ont dû prendre des mesures concernant toute la population, organiser le système de santé, définir des mesures d'accompagnement (gel, transports, etc), tout en donnant une base légale aux décisions. L'épidémie a nécessité, en urgence, l'adaptation de la législa-

tion et de la réglementation dans de nombreux domaines, y compris budgétaires.

Or, l'État s'est acquitté correctement de sa mission de protéger en restant un État de droit. Les mesures prises « *s'inscrivent parfaitement dans les exigences de proportionnalité aux risques et d'appropriation aux circonstances qui s'imposent traditionnellement en matière de police administrative* ». La Constitution, qui renvoie à la guerre, étant inadaptée à cette crise, c'est le droit administratif qui a apporté des réponses. Le rôle du Conseil d'État a été important à un double niveau. En amont, il s'est mobilisé pour exercer sa fonction consultative dans des circonstances inédites. Malgré les difficultés nées de l'incertitude des mesures, il a dû contrôler la conformité de la législation d'exception aux normes supérieures, sans cadre de référence préétabli par la jurisprudence. Ce contrôle s'est

exercé en recherchant le « *point d'équilibre acceptable* » entre les exigences de la santé publiques et le respect des droits et libertés. En aval, il a exercé sa fonction juridictionnelle de garant des libertés. La procédure du référé-liberté lui donne une grande autonomie pour apprécier les atteintes aux libertés fondamentales, notion non précisée par la loi. Il veille à ce que les mesures de police n'aillent pas au delà de ce qui est nécessaire, mais en se gardant de « *se prononcer sur l'opportunité des décisions de l'autorité administrative (et) de juger de la cohérence de ces décisions avec d'autres actions menées par les pouvoirs publics* ». Plusieurs décisions montrent pourtant un glissement vers un « *gouvernement des juges* ».

Le Parlement, pour sa part, a fonctionné en « *mode dégradé* ». La continuité de l'institution a été formellement assurée, mais au prix de la violation répétée de

textes, y compris de la Constitution. « *L'Assemblée a été entièrement au service diligent du pouvoir exécutif.* »

Nos voisins allemands, italiens et espagnols, ont été confrontés aux mêmes difficultés institutionnelles et juridiques. L'adoption de législations d'exception s'y est accompagnée de restrictions des libertés fondamentales, contrôlées par le juge, d'un désaisissement du parlement et d'une logique centralisatrice, au détriment des autonomies. Les pays d'Asie orientale nous enseignent qu'il n'y a pas de lien entre le type de régime et l'efficacité des mesures prises, mais que la confiance des populations est un facteur essentiel de la bonne gestion de l'épidémie. Dans tous les pays on observe une tendance à la normalisation des états d'urgence « *une fois les temps ordinaires revenus* ». Il y a aussi urgence à ne pas « *baïsser la garde* » sur le droit.



par Gérard Leclerc

L'essence du macronisme

La brusque apparition d'Emmanuel Macron au firmament de la politique, sa victoire éclair de 2017 et sa volonté de transformer les données fondamentales de la vie publique incitent à se demander si le président de la République se fonde sur un mode de pensée original. Que recouvre exactement ce progressisme dont il s'est réclamé durant sa campagne électorale et que ses plus proches ont parfois tenté de théoriser ? Plusieurs interprètes ont déjà indiqué qu'il fallait chercher du côté du comte de Saint-Simon et du courant intellectuel qu'il initia au XIX^e siècle. Mais personne, à ma connaissance, n'avait tenté avant Frédéric Rouvillois d'opérer une recherche aussi approfondie de toutes les correspondances existant entre la pensée saint-simonienne et l'expérience macronienne. Le résultat de son enquête est hautement significatif et devrait conduire à une analyse renouvelée d'une pratique gouvernementale dont les arrière-pensées sont plus qu'inquiétantes, si l'on se fait une certaine idée de ce que nous avons à défendre en fait d'héritage et de philosophie.

Sans doute est-il toujours possible de contester une interprétation trop générale. Certains ne retrouvent pas complètement le projet totalisant de Saint-Simon dans les orientations de la politique actuelle. Mais, comme il est de multiples désinences de la pensée de Marx, il en est autant de celle du fondateur d'un néo-christianisme : « *Ce qui importe, c'est le climat général, le sens, la sensibilité, les réflexes que Macron a manifestement empruntés à cette matrice. Ce qui importe, c'est cette "logique", qui semble exercer une influence déterminante sur sa vision des choses, et au-delà, sur ce "Monde nouveau" dont notre Saint-Simon à trottinette s'est fait le promoteur, l'interprète et le metteur en scène.* » Cette note humoristique met en valeur ce qu'il y a de sensibilité contemporaine pour faire passer le message, avec le « *caractère léger, mobile, zigzagant, virevoltant, individualiste, écolo, pacifique, jeune, urbain, branché, bobo, égoïste, ludique et festif de ce moyen de transport* ». Voilà qui fait penser à certaines images suggestives qu'aucun prédécesseur n'aurait admis à l'Élysée.

Mais l'essentiel réside dans ce qu'est le saint-simonisme comme conception de l'humanité et donc de la politique. Car il ne s'agit pas seulement de quelques options de gouvernance de la société industrielle, mais d'un projet général de transformation de la condition humaine. Au nom d'une perspective d'unification mondiale qui réduirait toutes les différences et les permanences culturelles, il convient de mener une lutte radicale pour « *la liquéfaction de la famille, la liquidation de l'héritage, la réhabilitation de la matière, le dépassement des genres et le métissage des identités* ». Le titre de l'essai de Frédéric Rouvillois est explicite à ce sujet : *Liquidation*. Le projet consiste bien à liquider tout ce qui s'oppose à l'évolution mondialiste. Mais cela suppose que toutes les structures traditionnelles soient mises en état liquide, dans le sens défini par Zygmunt Bauman. On ne saurait donc être étonné par l'extrémisme des aspects sociétaux de la législation en cours. Elles sont cohérentes avec une anthropologie explicite dans la doctrine saint-simonienne : « *L'idée ultime de perfection et d'égalité s'incarne*

ainsi dans l'androgynie, qui réunit homme et femme, esprit et matière, science et industrie. » Macron consonne tout à fait avec cette conception : « *La politique, selon ses propres termes, consiste pour chacun "à trouver sa voie, devenir le maître de son destin, exercer sa liberté" sans tenir compte des contraintes imposées par la société et par la nature.* »

On ne saurait se tromper sur ce qui se veut, dans un tel langage, désir émancipateur, dont Pierre-André Taguieff a montré la perversité. Car la réalité nous renvoie à la politique de la table rase et dans tous « *les délires transhumanistes de la Silicon Valley et dans le néo-spiritualisme inclusif de l'idéologie du genre* » (Jean-Claude Michéa). De ce point de vue, nous sommes en phase avec la culture de notre quotidien de référence, *Le Monde* (auquel il faudrait associer *Libération*) qui n'a jamais été aussi idéologisé dans son histoire. L'obsession du transgenre est omniprésente dans ses colonnes et l'on ne doit s'attendre de ce côté à aucune résistance à ce qui se réclame du progressisme dans l'ordre des mœurs.

Peut-être objectera-t-on qu'il pourrait bien y avoir quelques nuances ou correctifs possibles à une idéologie totalisante. Emmanuel Macron ne s'est-il pas recommandé de sa proximité avec Paul Ricœur dont il fut « l'assistant » quelques mois. Le problème, c'est que Ricœur lui-même ne s'est pas montré indifférent à la tentation saint-simonienne, comme le montre Frédéric Rouvillois. Ce qui, entre parenthèses, pourrait nous faire comprendre comment la revue *Esprit* s'est souvent trouvée en présence d'une double tentation, celle de la révolte d'Ivan Illich contre le société technicienne, et celle de l'alignement technocratique, à l'image des hauts fonctionnaires qui comptaient parmi ses conseillers.

Mais ces quelques indications ne sont qu'une ouverture aux thématiques d'un essai qui recouvre tous les aspects actualisés du saint-simonisme par Emmanuel Macron et son équipe. On comprend mieux pourquoi nous assistons à la dissolution du politique dans l'économie et à la promotion d'une certaine classe, celle dite des « premiers de cordée ». Tout est censé aller vers « une mondialisation heureuse », grâce à tous les ingrédients du progrès enfin libérés. Mais cette libération signifie souvent la soumission à certains impératifs contre lesquels il n'existe pas de recours. Même la religion est appelée à la soumission (cf. le discours fameux de Macron aux Bernardins). Mais au terme, Frédéric Rouvillois pose la question qui fâche : « *En définitive, ce que l'on peut dire de ce monde liquide, c'est que non seulement il ne profite pas significativement aux plus modestes, mais qu'il tend à leur nuire.* » Et puis, ce beau projet émancipateur n'aboutit-il pas à nous jeter dans les eaux glacées d'un monde qui détruit tout ce que nous sommes et que nous aimons ? A moins que les réalités, qui ne cessent de rattraper cruellement notre président, ne le contraignent à une révision drastique de son système. ■

Frédéric Rouvillois, *Liquidation. Emmanuel Macron et le saint-simonisme*, Éditions du Cerf, septembre 2020.

Le SS et le Manager

Les nazis n'ont pas inventé le management, mais ils ont développé sa pratique pour la mettre au service de leur « communauté raciale » puis du capitalisme libéral.

La mise en scène du national-socialisme privilégie la hiérarchie rigidifiée et la discipline de fer, comme si le peuple allemand n'était plus qu'une immense armée aux ordres de l'appareil d'État. Il est vrai que l'armée allemande défile de manière impressionnante mais les parades nazies dissimulent un immense désordre ou plus exactement une anarchie mi-volontaire et mi-subie. Tel est le point, essentiel à la compréhension du nazisme, que souligne Johann Chapoutot dans un récent livre : par son idéologie et dans sa pratique, le national-socialisme vise la dissolution de l'État dans la communauté raciale (*Volksgemeinschaft*) qu'est censée former le peuple allemand.

Le nouveau Reich n'est pas l'État mais la reprise fantasmée du *regnum* médiéval, étrangère au droit puisque la communauté raciale est harmonieuse par elle-même. Ce qui subsiste de l'État après 1933 est utilisé pour réaliser cet ordre spontané : les institutions politiques sont remplacées par des agences spécialisées et des services rivaux qui se font concurrence selon la logique darwinienne. Il y a la SA et la SS, la SS et la Wehrmacht, le commissariat du Reich pour le renforcement de la race, l'organisation Todt, le Plan de quatre ans, les ministères...

L'entreprise privée est, quant à elle, conçue comme une communauté des chefs et des ouvriers, au sein de laquelle la fraternité raciale exclut la lutte des classes. Au-dessus, il n'y a plus de chef de l'État mais une *Führung*, une instance de commandement incarnée par le Führer, qui n'est pas un despote mais un guide-compagnon (*Führer-Genosse*) exprimant l'esprit et la volonté de la race, dans cette Allemagne qui aurait renoué avec sa liberté originelle, authentiquement vécue dans les forêts germaniques.

C'est dans ce contexte idéologique que se développe la théorie et la pratique du management. Johann Chapoutot souligne d'emblée que le management n'est pas une invention nazie mais bien une adaptation pertinente aux conceptions vitalistes, darwiniennes et communautaristes du national-socialisme. Mal assurés de leur pouvoir, les nazis comprennent que la coercition est inefficace : ils veulent obtenir l'adhésion à leur projet et une mobilisation efficace pour la réalisation de leurs objectifs. D'où le recours au management (*Menschenführung*) pour forger la communauté productive. Le travail doit s'accomplir dans la joie, avec pour



L'historien Johann Chapoutot.

récompenses un bon salaire et de sains loisirs. « Étonnante modernité nazie, écrit Johann Chapoutot. L'heure n'est pas encore aux baby-foot, aux cours de yoga, ni aux chefs happiness officers, mais le principe et l'esprit sont bien les mêmes. » Déjà, on distribue aux ouvriers et aux soldats des doses massives de méthamphétamines qui permettent d'améliorer les performances productives et meurtrières. Et l'éloge de la performance productive (*Leistung*) implique tout à fait logiquement l'élimination des « êtres non-rentables » (*leistungsunfähige Wesen*) et des « êtres indignes de vivre » (*lebensunwürdige Menschen*).

Reinard Höhn est le principal artisan et promoteur du management nazi. Ce juriste de droit public adhère au NSDAP en mai 1933, puis à la SS où il intègre son service de renseignement (SD) pour y diriger les études sur les « espaces de vie » du peuple allemand. Devenu directeur de l'Institut de recherches sur l'État, ce protégé de Himmler donne tant de satisfaction qu'il devient *standartenführer* (colonel SS) en 1939 puis *oberführer* (général) en 1944.

Pour ce nazi exemplaire – le « Josef Mengele du droit » comme le dit Johann Chapoutot –, c'est la communauté (*gemeinschaft*) qui crée l'État, non le contraire. L'État n'est qu'un simple « appareil », un outil secondaire. Nostalgique de la « liberté des forêts », Reinard Höhn veut libérer les forces

vives, gérer efficacement la ressource humaine (*Menschenmaterial*), développer l'autonomie au sein de la « communauté du peuple », en lutte pour la conquête de son espace vital. Dans la revue *Reich, Volksordnung, Lebensraum* (Empire, ordre racial, espace vital) que dirige Reinard Höhn, on lit des éloges du Saint-Empire, de la décentralisation, de la subsidiarité, de l'initiative créatrice, de « l'élasticité », de la « simplification » normative (*Vereinfachung*), de la concurrence entre les services, qui seraient bien supérieures à la rigidité de l'administration française et d'un État bismarckien beaucoup trop protecteur des faibles. « À partir de 1941, écrit Johann Chapoutot, c'est la Shoah qui peut être lue au prisme du darwinisme administratif : des initiatives locales, elles-mêmes concurrentes, suscitent l'approbation du pouvoir central dans une logique de radicalisation cumulative qui, du point de vue d'Hitler, de Himmler, de Goebbels et d'autres, comme Robert Ley, chef du Front allemand du travail et antisémite rabique, est par principe vertueuse. » La Solution finale est l'objectif indiscutable et indiscuté, l'application résulte de l'action participative, souple, réactive, efficace dans la construction rapide d'une industrie de la mise à mort.

Johann Chapoutot ne dit pas que le management est criminel par essence, mais qu'il a effectivement été mis au service d'une entreprise criminelle avant d'être utilisé par le capitalisme libéral dans la République fédérale. Comme tant d'autres officiers nazis, comme par exemple Hans-Martin Schleyer, capitaine SS en charge de l'aryanisation de l'économie slovaque devenu chef du patronat allemand, le SS-Oberführer Reinard Höhn est devenu après la guerre le formateur en chef des cadres allemand dans son institut de Bad Harzburg qui fit la fierté de la République fédérale pendant des décennies. Ceci sans que Höhn ait à renier ce qu'il enseignait entre 1933 et 1945 : flexibilité, performance, décentralisation dans l'entreprise communautaire qui proscriit la lutte de classe et participe à la reconstitution de la puissance allemande face au communisme. Sous la croix gammée comme dans la démocratie libérale, c'est le même darwinisme qui fut mis à l'œuvre pour le service de l'Allemagne *uber alles*. ■

B. LA RICHARDAIS.

Johann Chapoutot, *Libres d'obéir. Le management, du nazisme à aujourd'hui*, NRF Essais Gallimard, 2020.



DR.

Mémoires d'un paria

Woody Allen a eu trois passions dans sa vie, le cinéma et le jazz et sans doute aussi les femmes. C'est ce qu'il nous fait découvrir, dans ses mémoires, constituées d'un seul chapitre de 437 pages qui recèle bien des pépites.

Ces mémoires, racontées d'une traite, ont cette particularité d'être celles d'un paria. Au moment où nous écrivons, aucun film du cinéaste n'est diffusé aux États-Unis, ses livres sont difficilement trouvables et la majeure partie des actrices et acteurs américains ne veulent plus tourner avec lui, de peur de ne plus trouver de contrat. Certains ont même présenté des excuses publiques pour l'avoir fait, quitte à faire dire à l'auteur par le biais de leur agent qu'ils n'en pensaient pas un mot. Woody Allen, en effet, a été accusé d'avoir abusé d'une de ses filles adoptives

dans ses mémoires. Nous ne nous étendrons pas sur cette partie de l'ouvrage car nous ne nous est livré qu'un seul point de vue.

Tenons-nous simplement à trois faits rappelés par l'auteur. Il ne s'est jamais dérobé à la justice américaine. Toutes les actions judiciaires engagées se sont toujours terminées en sa faveur. Son épouse et lui ont pu adopter des enfants, sans que la justice ne trouve rien à y redire.

Le petit gamin de Brooklyn. Mais la vie de Woody Allen ne se réduit pas à cette pénible affaire. Il y a d'abord le petit

gamin de Brooklyn fasciné par le baseball et les parties entre gamins des rues bien plus que par l'école. Et la rue est son véritable univers. Brooklyn bien sûr, mais aussi Manhattan dont il n'a jamais cessé d'être amoureux. Combien d'après-midi à sécher les cours et à prendre le métro pour s'y balader des heures durant. Le jeune adolescent aime à y emmener ses conquêtes qui le quittent bien vite car il a la fâcheuse manie de vouloir séduire des jeunes filles de bonne famille, éduquées qui s'offusquent très vite de son ignorance. C'est elles à leur corps défendant qui le pousseront vers la littérature.

D'ailleurs, sa première épouse est une étudiante en philosophie. Il y a un côté autodidacte malgré lui chez le réalisateur de Manhattan. Mais, de Brooklyn, le souvenir le plus intense reste les salles obscures où, pour quelques cents, on peut voir deux films et manger une glace. Et cette passion du cinéma, très tôt contractée, ne le quittera jamais, pas plus que celle du jazz.

Bob Hope, le maître inspirateur. Son ouvrage brille surtout par sa description du monde du spectacle américain et en particulier par celui de la comédie. Dans ce domaine, Bob Hope reste un de ses maîtres, avec Jerry Lewis à un moindre niveau. Ses débuts sont les plus passionnants, assis derrière le bureau d'une agence, huit heures par jour, cinq jours sur sept, à devoir pondre des histoires pour des comiques en

mal d'inspiration qui payent pour être drôles.

A vingt ans, le cinéaste doit partir pour Los Angeles avec cinq ou six autres scénaristes pour tenter de sauver une émission de la NBC qui bat de l'aile. En vain ; mais il a travaillé dur, appris le métier.

Le temps des premiers films. Vient alors le temps des premiers films et des premières pièces de théâtre avec le succès, l'argent et la renommée.

Vient aussi le temps des voyages en Europe notamment et sa passion amoureuse pour Londres, Rome et Paris et le temps des concerts de jazz. Le temps encore de la passion pour les acteurs et les actrices dont deux vont marquer durablement sa vie pour le meilleur et pour le pire : Diane Keaton et Mia Farrow.

Passionnant est le récit qu'il fait de la lente construction d'un film et en particulier du travail de montage. Il n'a jamais cessé de tourner pour ne pas s'ennuyer, ni de jouer du jazz en amateur éclairé. Un soir, le grand Cary Grant est venu l'écouter. Peut-être tout cela va-t-il s'achever. Woody Allen a 84 ans et, désormais, il est un paria dans son pays. ■

ROBERT PASTINELLI.

Woody Allen, Soit dit en passant. Autobiographie, Stock, 2020.

Le Carnet

■ **Le pire des mondes.** – La chaîne Arte redonne un excellent documentaire sur une lecture croisée du roman de George Orwell, 1984 et de celui d'Aldous Huxley, Le meilleur des mondes. Deux visions possibles de l'avenir : pour Huxley, une société hédoniste, consumériste, eugéniste, consentante dans son aliénation et pour Orwell, un système totalitaire et bureaucratique, pire que les pires cauchemars de Kafka, sous l'œil terrifiant du Big Brother. Et si ces deux visions de l'avenir n'en formaient qu'une seule, l'une étant le prodrome de l'autre ? Manipulation du langage, falsification de l'histoire, délateurs intellectuels, sycophantes médiatiques... Nous y sommes, ou presque ! **George Orwell, Aldous Huxley : 1984 ou le meilleur des mondes ?** réalisé par Philippe Calderon et Caroline Benarrosh, Arte, 2017, 54 min.

Bande dessinée

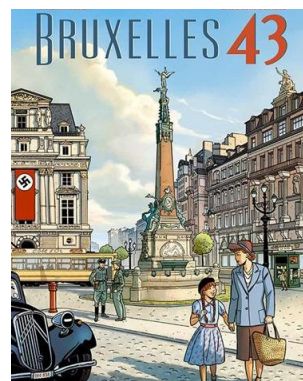
■ **Une enfance sous le joug allemand.** – Kathleen, la jeune hôtesse de l'exposition universelle de 1958 (Bruxelles 58) et de la Sabena (Léopoldville 60), est de retour. Cette fois-ci, elle nous emmène dans son passé, au cœur de la capitale belge occupée par les Allemands (Bruxelles 43), où s'affrontent collaborateurs et résistants. Il faut saluer, comme pour les deux précédents épisodes, le travail de documentation historique effectué par les auteurs, Patrick Weber et Baudoin Deville, à la fois pour nourrir le récit mais aussi pour nous dépeindre Bruxelles telle qu'elle était pendant ces années noires.

D'ailleurs, le scénario de cet épisode est construit autour d'un authentique exploit de la Résistance belge : la vente en kiosque au nez et à la barbe de l'Occupant d'un faux numéro du Soir rédigé par des journalistes résistants. Les deux auteurs nous emmènent aussi à la découverte de la bande dessinée pour la jeunesse de ces années-là avec les incontournables Bravo et Spirou. Et les célèbres d'Edgar P. Jacobs et Hergé. Une mention particulière enfin pour le travail remarquable de la coloriste Bérangère Marquebreucq. Les prochaines aventures de la jeune hôtesse se dérouleront en 1967 avec apparemment un épisode parisien. Je ne saurais donc trop vous recommander la lecture de ce troisième opus qui est, pour

moi, le plus abouti.

ANDRÉ VIVIER.

P. Weber, B. Deville, B. Marquebreucq: Bruxelles 43; Anspach; Bruxelles, 2020.



DES ROYALISTES CONTRE LES NAZIS (10)

Le groupe Hussmann-Rey

Les royalistes alsaciens entrent eux aussi, dès l'été 40, dans la lutte antinazie.

En 1940, l'Allemagne triomphante réannexe les provinces de l'Est. Le département de la Moselle est rattaché au Gau Sarre-Palatinat, sous l'autorité du gauleiter Joseph Bürckel, et l'Alsace, sous celle du gauleiter de Bade, Robert Wagner, qui s'installe à Strasbourg le 26 juin 1940. Pendant toute la guerre, il y eut donc plusieurs Alsace. Une Alsace territoriale, annexée et administrée par le Reich. Une Alsace, germanophobe, qui s'organise en France de l'intérieur. Enfin, une Alsace clandestine, combattante, issue des deux autres, qui prend sa place dans la Résistance.

À la sortie de la Grande Guerre, Jacques Denisane et Jean Eschbach fondent l'Action Française dans la province libérée. Joseph Rey, d'une famille mixte protestante-catholique, se rapproche du mouvement monarchiste. Il sera même, un temps, le représentant du duc de Guise. En août 1940, il retrouve Eugène Hussmann et ils partent tous deux à Thann (Haut-Rhin) rencontrer Paul Dungler et Paul Winter, le commandant Daniel, l'organisateur de la résistance Alsace-sud. C'est ainsi qu'ils s'engagent au réseau Martial des Forces Françaises Combattantes du général de Gaulle.

Eugène Hussmann organise, le 11 novembre 1940, dans une cave de son usine de Colmar, une réunion fondatrice de ce réseau qui a pour ambition de faciliter l'évasion des prisonniers de guerre. Autour du maître de maison et de sa famille, en tout 17 réfractaires, dont Joseph Rey, Alfred Wininger, Albert Schuh, Robert Heitz... Mais aussi l'abbé Louis Oberlechner, curé de la paroisse de Sainte-Marie, et le chef de gare Jean-Jacques Rinck. Ce petit groupe (qui comporte de nombreux monarchistes) est plus proche des chrétiens francophiles anti-autonomistes que de l'extrême droite cagoularde.



Joseph Rey. Royaliste avant guerre, résistant, maire de Colmar de 1947 à 1977.

Joseph Rey a retrouvé son ami d'avant-guerre, l'artiste peintre Robert Heitz qui a adhéré à l'Action Française en 1924. Lui et son frère, Fernand Heitz, entrent en contact avec le colonel Louis Andlauer (SR de Vichy) et l'industriel Jean-Paul Lacour. Se constitue alors une équipe indépendante, mais qui reste en contact avec les autres réseaux. En 1941, Heitz rédige le fameux « Rapport d'Alsace » qui dénonce l'incorporation de force des Alsaciens dans l'armée allemande. Ce rapport est transmis à Vichy, aux Anglais et aux services du général de Gaulle. En 1942, il prend connaissance et diffuse « le Rapport Économique » (1), rédigé par les allemands. Arrêté peu après, il est interné au camp de Vorbruck-Schirmeck, jugé et condamné à mort en avril 1943. Les services de Vichy interviennent et, le 15 août 1943, la sentence est suspendue. Heitz est embastillé en Allemagne jusqu'à la Libération.

De son côté, Joseph Rey participe au réseau Confrérie Notre Dame de Gilbert Renault (le colonel Rémy). Il est arrêté et jugé à Colmar en fé-

vrier 43 par le Sondergericht (« tribunal d'exception ») qui le condamne à un an de prison pour aide à l'évasion. En mars, il est à nouveau jugé, par le Reichskriegsgericht (« cour martiale du Reich »). Condamné à trois ans de prison, il est incarcéré à Fribourg-en-Brisgau. C'est en prison qu'il se lie d'amitié avec deux allemands, Anton Dichtel et Lambert Schill. Après-guerre ils seront, avec lui, à l'origine du rapprochement franco-allemand. Rey est libéré le 25 avril 1945 par l'armée française.

En 1941, Eugène Hussmann s'engage également dans la recherche de renseignements. Grâce à deux employés du secrétariat de la Gestapo, il parvient à glaner de précieuses informations. Pour la propagande antinazie, il imprime à des milliers d'exemplaires une carte représentant le général de Gaulle devant la cathédrale de Strasbourg. En avril 1942, suite à la trahison de Léon Barth du groupe Bareiss, la famille Hussmann est arrêtée, Eugène a juste le temps de passer en zone Vichy (2). En septembre 1944, il s'engage dans les Forces

françaises de l'Intérieur d'Alsace (FFIA) et continue ses activités au sein du bataillon des volontaires du Rhin. Démobilisé en 1945, il dirige le bureau liquidateur des FFI.

Après-guerre, Joseph Rey est élu conseiller général du Haut-Rhin. En 1947, il devient maire de Colmar et le restera jusqu'en 1977. Il consacre beaucoup d'énergie dans la réconciliation franco-allemande. De son côté, Robert Heitz poursuit une brillante carrière au service des Assurances sociales d'Alsace-Lorraine. Artiste-peintre reconnu, il est plusieurs fois adjoint aux maires de Colmar (Rey) et de Strasbourg (Pfimlin). ■

FRANCOIS-MARIN FLEUTOT.
(À suivre : Le Gabastou.)

(1). En janvier 1942, Hermann Goering, chargé de l'économie du Reich, convoque à Berlin les principaux responsables régionaux des Services Économiques pour leur faire part des difficultés actuelles et à venir. Son exposé est particulièrement pessimiste. La résistance alsacienne en fait une synthèse appelée « Rapport économique ».

(2). Son épouse, Marie Hussmann (née Vogt), et leur fille, Marie-Madeleine Lesur, sont arrêtées le 1^{er} avril 1942. Sa sœur, Eugénie est appréhendée le 11. Internées à Colmar, elles sont transférées au camp de sûreté de Schirmeck avant d'être jugées, le 18 février 1943 à Colmar. Marie et Eugénie sont condamnées respectivement à trois ans et six mois, transférées à la maison centrale de Haguenau (Bas-Rhin), Marie-Madeleine est condamnée à dix mois de prison.

Références :

- Robert Heitz, *Mon ami Hans*, Éditions chez l'auteur, 1953. - *A mort* (souvenirs), Éditions de Minuit, 1946. - *Hommages et pastiches*, Éditions de la Nuée Bleue, 1984.
- Eric Le Normand, Brigitte Klinkert et Georges Stirnemann, *Joseph Rey*, Association pour des études sur la Résistance intérieure des Alsaciens (AERIA).
- Christophe Clavel, *La Résistance des Alsaciens*, Fondation de la Résistance, département AERI, 2016.
- Charles Béné, *L'Alsace dans les griffes nazies. Tome 3 : L'Alsace dans la résistance française*, Éditions Fetzter, 1975.

Brèves royales

■ **Autriche, le 12 octobre.** : Sur son site officiel, l'archiduc Karl de Habsbourg-Lorraine, prétendant au trône impérial d'Autriche-Hongrie a publié son analyse des événements en cours à Minsk : « *La fraude électorale qui a massivement eu lieu en Biélorussie a provoqué la colère des citoyens qui se sont soulevés contre le dirigeant de longue date de ce pays, Alexander Loukachenko. Le dictateur, dont le régime ne craint pas de tuer, est un pur produit du régime soviétique. Ses jours sont comptés.* » L'ancien député européen a également pointé du doigt l'influence russe et le soutien constant apporté par Poutine à l'autocrate biélorusse.

■ **Bulgarie, le 12 octobre** : En réclamant que le roi Siméon II restitue ses palais, l'actuel Premier ministre Boïko Borisov s'est planté une nouvelle épine dans le pied. A 83 ans, l'ancien monarque de Bulgarie est toujours aussi combattif que pendant son exil et il a porté très rapidement l'affaire devant les tribunaux du pays. La Cour suprême a rendu un verdict définitif sur le cas du château de Tsarska Bistritsa, en statuant en faveur du souverain. Un coup dur pour le gouvernement qui fait déjà l'objet d'une contestation dans la rue et qui a fait sortir Siméon II de sa neutralité habituelle.

■ **Grèce/Espagne, le 17 octobre** : « *Depuis que Felipe est roi, il n'a pas eu une seule journée tranquille. Il passe sa vie à éteindre des incendies qu'il n'a pas générés.* » Dans un entretien accordé à la version espagnole de *Vanity Fair*, le fils du roi Constantin II, le diadoque Paul de Grèce, est venu au secours de son oncle Juan Carlos et il a témoigné de sa fidélité à la couronne espagnole.

■ **Malaisie, le 25 octobre** : Depuis plusieurs jours, le royaume de Malaisie connaît de fortes tensions politiques. L'opposition, menée par le député Anwar Ibrahim, accuse le gouvernement de vouloir s'accrocher au pouvoir, alors que le pays est confronté à une forte résurgence du covid-19. Après avoir lancé de nombreux appels au calme, le roi Abdallah Shah a décidé de recevoir tous les leaders politiques et les sultans de Malaisie au palais d'Istara Negara, dans la perspective d'une proclamation de l'état d'urgence dans tout le royaume.

FREDERIC DE NATAL.

La Nouvelle Action royaliste



Marc Hedelin

Notre camarade et très cher ami Marc Hedelin est mort brutalement, le 5 novembre.

Très jeune militant, Marc avait participé activement à la création en 1971 de notre journal et de notre mouvement. Tout au long de sa vie étudiante, familiale, professionnelle et dans sa très active retraite, il est resté le compagnon fidèle et généreux que nous n'avons pas vu vieillir.

Marc prenait de l'âge avec une élégance inentamée et une jeunesse d'esprit qu'il affirmait dans ses nombreux engagements et dans tous ses élans. Après des études de philosophie à la Sorbonne où il fut l'élève de Pierre Boutang et de Jean-Luc Marion, Marc était devenu facteur d'orgue tout en continuant de servir, comme officier de réserve, dans la gendarmerie. Ce catholique se passionnait pour le chiisme et goûtait, dans la langue même, la poésie persane. Nous souhaitons qu'il écrive régulièrement dans *Royaliste* mais il était souvent sur les routes de France et d'Europe, chevauchant sa moto qui était l'une de ses passions, sans oublier de venir participer, toujours souriant, aux humbles tâches de l'expédition du journal et à nos débats du mercredi soir.

Notre peine est immense.

NICOLAS PALUMBO
BERTRAND RENOUVIN
YVAN AUMONT.

Instances de la NAR

Compte tenu de la situation sanitaire et des risques de restriction de la circulation sur l'ensemble du territoire, le comité directeur de la NAR a décidé de reporter notre congrès, prévu le samedi 14 novembre et le dimanche 15 novembre prochains. L'ensemble de nos adhérents ont été informés de ce report.

Le prochain congrès de la NAR se tiendra donc au printemps 2021 et sera jumelé avec la manifestation qui célébrera les 50 ans de notre mouvement.

Au regard de la situation politique et des décisions à prendre rapidement concernant le développement de notre action, une réunion du comité directeur de la NAR a eu lieu le 3 novembre et une réunion du Conseil national se déroulera, sous forme de vidéoconférence le samedi 14 novembre prochain. Les conseillers nationaux ont reçu l'ordre du jour de cette réunion et nos adhérents seront rapidement informés des décisions prises lors de ces deux réunions.

Les mercredis de la NAR

Les mercredis de la NAR changent de forme pour tenir compte des contraintes liées au respect du confinement.

Les conférences se feront désormais entièrement à distance au moyen d'un logiciel de visioconférence, ce qui permettra d'accueillir un auditoire légèrement plus conséquent que pendant le mois d'octobre, où les enregistrements se faisaient dans nos locaux.

Chaque séance sera enregistrée et accessible dès la semaine qui suit sur la chaîne Youtube de la NAR (1). Nous incitons donc nos lecteurs à s'y rendre et à s'y abonner. Voici la liste des vidéos déjà ou prochainement en ligne :

Mercredi 7 octobre :
Frédéric Farah

Sur son livre : *Fake State*

Mercredi 14 octobre :
Patrice Gueniffey

Sur son livre : *Les Révolutions en France depuis le Moyen Age.*

Samedi 24 octobre :
François Fleutot

Sur son livre : *L'Aube de la Résistance.*

(1). <https://www.youtube.com/channel/UCRms3CbecdnZlqgHXM1TGkg>

Royaliste

Directeur politique : B. Renouvin

Directeur adjoint : C. Barret

Rédacteur en chef : N. Palumbo

Maquette/SR : I. Sullivan

Directeur de la publication : Y. Aumont

Rédaction-administration

Bloc C – B.A.L 13

36-38, rue Sibuet, 75012 Paris

Téléphone : 06 43 11 36 90

lejournaldunouvelle-action-royaliste.fr

Com. Paritaire : 05 14 – G 84 801

ISSN 0151 – 5772

Édité par la NAR

Rejoignez-nous ! Abonnez-vous !

o Je m'abonne à Royaliste

VERSION PAPIER o TROIS MOIS (20€) o SIX MOIS (30€) o UN AN (50€) o UN AN SOUTIEN (120€)

VERSION PDF o UN AN (40 €) o UN AN SOUTIEN (50€)

o Je paye par chèque à l'ordre de **Nouvelle Action Royaliste**

Nom/prénom :

Adresse :

Code postal/Ville/Pays :

Téléphone portable : Courriel :

Bulletin – réponse à retourner avec votre règlement à
NAR, Bloc C – Boîte 13 – 36-38, rue Sibuet – 75012 PARIS



par Bertrand Renouvin

La France, la chrétienté, la République

La République est laïque, la France est chrétienne. » La formule circule depuis des années sur les réseaux sociaux et sonne comme un défi. Eric Zemmour et Marion Maréchal s'en inspirent dans des articles que *Le Figaro* a publiés fin octobre.

« La République n'est pas exactement la France » dit Eric Zemmour, qui oppose une « République réduite à ses valeurs abstraites », dont la « sacro-sainte laïcité », à la France enracinée dans son christianisme qui est la véritable cible des terroristes. On retrouve le même argumentaire dans le texte de Marion Maréchal, qui distingue la France et la République et affirme qu'on ne peut se contenter de « brandir la laïcité ».

Avec des bribes de maurrassisme, on rêve de bouter les islamistes hors de France... L'ambition ainsi formulée peut paraître dérisoire mais la thématique principale doit être prise au sérieux car elle vise, par souci d'efficacité « concrète », le corps de nos principes tels qu'ils ont été forgés au cours de notre histoire.

La France chrétienne ? C'est une vérité d'évidence qui a l'inconvénient d'être présentée comme une donnée fixe. Or, le christianisme engendre des problématiques, dans l'ordre de la théologie et de la politique, qui provoquent de profonds bouleversements historiques. Le catholicisme romain, dans ses impérieuses prétentions temporelles, suscite, quant à lui, la réaction des rois de France qui affirment et confirment au fil des siècles leur indépendance à l'égard de la papauté : la laïcité trouve son origine politique dans l'attentat d'Anagni en 1303 puis dans le gallicanisme. Encore faut-il souligner que l'invention laïque n'est pas concevable hors du christianisme qui établit la distinction entre ce qui est à Dieu et ce qui est à César. Comment, dès lors, opposer la France chrétienne à la République laïque ?

La République n'est pas une figure abstraite qui serait plus ou moins étrangère à notre tradition profonde. La République française, c'est le produit très concret de l'histoire millénaire de la France qui reçoit, par la médiation catholique, la philosophie grecque romanisée et christianisée. La France a appris la politique avec Aristote et Cicéron. Elle a toujours su, grâce à eux, que la *Politeia*, la *Res publica*, se définissait comme le gouvernement selon l'intérêt général. Elle a toujours su que cet idéal de raison politique pouvait tenter de s'accomplir par divers types d'institutions – dont la monarchie, successorale ou élective. Puis la France accablée de guerres à la fois civiles et religieuses a redéfini au XVI^e siècle la République comme

État souverain, capable de faire prévaloir l'unité et d'imposer la paix aux factions religieuses. La laïcité, c'est historiquement la conséquence lointaine de l'œuvre théorique et pratique du « parti des politiques ».

La laïcité a trouvé en 1789 son principe juridique constitutif, précisément dans l'article 10 de la Déclaration qui stipule que « nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi ». Mettre en doute la laïcité, c'est porter atteinte à la liberté publique de conscience qui a été affirmée en 1789 contre un État jusqu'alors confessionnel et qui a engendré, après un siècle de tutelle étatique sur les religions, la loi de Séparation de 1905. Nous observons là encore un processus historique inséparable de l'histoire de France, puisque tous les régimes politiques y ont contribué, non sans violences : la monarchie parlementaire, l'Empire, la III^e République. Il en résulte un régime de laïcité dans lequel l'État souverain garantit aux associations culturelles l'exercice des libertés publiques et le libre exercice public des cultes. Là encore, on ne peut séparer la France du mouvement historique qui lui donne, au sens large, sa constitution – qui institue son État en État de droit reposant sur la souveraineté populaire et assurant la protection des libertés publiques.

En susurrant que la laïcité est fragile et somme toute secondaire par rapport à la tradition chrétienne de la France, la droite identitaire voudrait nous orienter vers un dispositif qui permettrait d'exclure la religion musulmane. Or cette exclusion impliquerait le viol délibéré de l'article 10 de la Déclaration de 1789 et de l'article premier de la Constitution aux termes duquel la France est une République laïque qui « respecte toutes les croyances ».

Les identitaires de droite nous diront que le salut de la France vaut bien le sacrifice de quelques principes. C'est ainsi qu'on nous prépare à la terreur blanche, avec pour tout potage idéologique la rhétorique du traditionalisme qui récuse la tradition vivante au profit d'un passé mythifié, figé aux dates incertaines du bon vieux temps.

La France est la France quand la République est l'idéal de la Nation et de l'État, qu'elle cherche à atteindre dans sa longue quête institutionnelle, qui n'est pas terminée. La France s'exile, comme en 1940, quand une dictature renie les principes constitutifs de la nation. Quelques poignées de djihadistes ne détruiront pas cette œuvre millénaire, qui a triomphé de tous les fanatismes. ■

Sommaire

Page 2 - Terrorisme : des réactions salutaires. – Sur le mur de Jean Chouan.

Page 3 – Petit commerce en Absurdie. – L'Écho du net.

Page 4 – Plan pauvreté : le compte n'y est pas. – La quinzaine sociale.

Page 5 – Vaccins anti-Covid : prudence !

Page 6 – Royaume-Uni : le mystère Boris Johnson. – Voix étrangères. – Les faits majeurs.

Page 7 – Les relations Israël-pays arabes.

Pages 8 et 9 – Enquête défense : la France de la zone indo-pacifique, un trésor mal gardé.

Page 10 – L'Afrique sans les Africains. – Dans les revues.

Page 11 – L'essence du macronisme.

Page 12 – Le SS et le Manager.

Page 13 – Mémoires de Woody Allen. – Bruxelles 43.

Page 14 – Royalistes contre nazis : Le groupe Hussmann-Rey.

Page 15 – Le mouvement royaliste.

Page 16 – Éditorial : La France, la chrétienté, la République.